

LARC/06/REP

RAPPORT

Caracas (Venezuela)
24 - 28 avril 2006

Vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

États membres de la FAO desservis par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (au 28 avril 2006)

Antigua-et-Barbuda	Dominique	Panama
Argentine	Équateur	Paraguay
Bahamas	El Salvador	Pérou
Barbade	Grenade	République dominicaine
Belize	Guatemala	Saint-Kitts-et-Nevis
Bolivie	Guyana	Sainte-Lucie
Brésil	Haïti	Saint-Vincent- et-les Grenadines
Chili	Honduras	Suriname
Colombie	Jamaïque	Trinité-et-Tobago
Costa Rica	Mexique	Uruguay
Cuba	Nicaragua	Venezuela

Lieu et date des Conférences régionales de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Première	-- Quito, Équateur, 18- 25 septembre 1949
Deuxième	-- Montevideo, Uruguay, 1-12 décembre 1950
Troisième	-- Buenos Aires, Argentine, 1-10 septembre 1954
Quatrième	-- Santiago, Chili, 19-30 novembre 1956
Cinquième	-- San José, Costa Rica, 12-21 novembre 1958
Sixième	-- Mexico, Mexique, 9-20 août 1960
Septième	-- Rio de Janeiro, Brésil, 17-27 novembre 1962
Huitième	-- Viña del Mar, Chili, 13-29 mars 1965
Neuvième	-- Punta del Este, Uruguay, 5-16 décembre 1966
Dixième	-- Kingston, Jamaïque, 2-13 décembre 1968
Onzième	-- Caracas, Venezuela, 12-20 octobre 1970
Douzième	-- Cali, Colombie, 21 août-2 septembre 1972
Treizième	-- Panama, Panama, 12-23 août 1974
Quatorzième	-- Lima, Pérou, 21-29 avril 1976
Quinzième	-- Montevideo, Uruguay, 8-19 août 1978
Seizième	-- La Havane, Cuba, 26 août-6 septembre 1980
Dix-septième	-- Managua, Nicaragua, 30 août-10 septembre 1982
Dix-huitième	-- Buenos Aires, Argentine, 6-15 août 1984
Dix-neuvième	-- Bridgetown, Barbade, 5-13 août 1986
Vingtième	-- Recife, Brésil, 2-7 octobre 1988
Vingt et unième	-- Santiago, Chili, 9-13 juillet 1990
Vingt-deuxième	-- Montevideo, Uruguay, 28 septembre-2 octobre 1992
Vingt-troisième	-- San Salvador, El Salvador, 29 août-2 septembre 1994
Vingt-quatrième	-- Assomption, Paraguay, 2-6 juillet 1996
Vingt-cinquième	-- Nassau, Bahamas, 16-20 juin 1998
Vingt-sixième	-- Mérida, Mexique, 10-14 avril 2000
Vingt-septième	-- La Havane, Cuba, 22-26 avril 2002
Vingt-huitième	-- Ciudad de Guatemala, Guatemala, 26-30 avril 2004
Vingt-neuvième	-- Caracas, Venezuela, 24-28 avril 2006

**RAPPORT DE LA VINGT-NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE
DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES**

(Caracas, Venezuela, 24 - 28 avril 2006)

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire, ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit: électronique, mécanique, par photocopie, ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie), et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

©FAO 2006

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphe	Page
SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	1 - 55	1
INTRODUCTION		
Organisation de la Conférence	56	8
Cérémonie d'ouverture.....	57 - 66	8
Élection du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur	67	9
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.....	68	9
Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO	69 - 73	9
Intervention de la Première Dame de la République du Paraguay.....	74	10
COMPTE RENDU DES DÉBATS		
Questions découlant de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO. La réforme de la FAO. Partie I: Propositions révisées du Directeur général. Partie II: Vision pour le vingt et unième siècle.....	75 - 82	11
Rapport sur les activités de la FAO dans la région (2004-2005), en particulier sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la suite donnée aux principales recommandations de la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.....	83 - 86	12
L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025: Contributions pour un cadre d'action.....	87 - 91	13
Renforcement des capacités régionales en vue de la prévention et de la maîtrise de la grippe aviaire en Amérique latine et dans les Caraïbes.....	92 - 95	13
Rapports des Commissions régionales.....	96 - 101	14
Table ronde « Vers un marché commun agricole régional: problèmes et perspectives »	102 - 108	14
Table ronde « Défis institutionnels en matière d'innovation technologique à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale »	109 - 112	15
RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE		
Ouverture de la réunion du Comité technique	113	17
Élection du Président et des Vice-Présidents du Comité technique, et nomination du Rapporteur et du Comité de rédaction.....	114	17
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier du Comité technique.....	115	17
Politiques territoriales à l'appui du développement socioéconomique des zones rurales.....	116 - 129	17
Sécurité sanitaire et hygiène dans le secteur agroalimentaire. Tendances et défis pour l'Amérique latine et les Caraïbes.....	130 - 137	19

	Paragraphe	Pages
Tendances et enjeux dans le domaine de l’agriculture, des forêts, des pêches et de la sécurité alimentaire en Amérique latine et dans les Caraïbes.....	138 - 141	20
Rapport sur les résultats de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural.....	142 - 150	20
Adoption du rapport du Comité technique.....	151	21
Clôture de la réunion du Comité technique... ..	152 - 153	21
 QUESTIONS FINALES		
Date, lieu et thèmes de la trentième Conférence régionale de la FAO pour l’Amérique latine et les Caraïbes.....	154 - 155	22
Autres questions.....	156 - 158	22
Adoption du rapport.....	159	22
Clôture de la Conférence.....	160 - 162	22
 ANNEXES		
A. Allocution du Directeur général... ..		23
B. Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO.....		28
C. Ordre du jour du Comité technique et de la Session plénière		30
D. Liste des participants		31
E. Liste des documents		46
F. Proposition de la Bolivie, du Brésil, du Guatemala et du Venezuela concernant la procédure à suivre pour les initiatives de lutte contre la faim en Amérique latine et dans les Caraïbes.....		47
F.1 Proposition de la République bolivarienne du Venezuela		49
G. Initiative « L’Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 »: Stratégie de mise en œuvre.....		51
G.1 L’Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025: Contributions pour un cadre d’action.....		52

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Questions découlant de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO. La réforme de la FAO. Partie I: Propositions révisées du Directeur général. Partie II: Vision pour le vingt et unième siècle

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

1. A exhorté les pays de la région à mettre la sécurité alimentaire et le développement rural au premier plan de leurs priorités nationales et régionales.
2. A rappelé qu'il était fondamental que les pays de la région accompagnent et appuient le processus de réforme de la FAO.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

3. A signalé que les restrictions budgétaires et l'importance des défis rendaient nécessaires l'introduction d'une vaste réforme touchant les méthodes de travail, les structures administratives et les normes régissant la répartition des tâches au sein de l'Organisation.
4. A réitéré la nécessité de continuer à assurer un processus transparent, inclusif et participatif. En ce sens, elle a estimé important que le contenu et le calendrier des réformes soient déterminés par consensus.
5. A déclaré qu'il fallait tenir compte de l'Évaluation externe indépendante, estimant que la réforme et l'Évaluation externe indépendante étaient deux processus parallèles qui devaient s'appuyer mutuellement.
6. A insisté sur la nécessité de renforcer le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Elle a reconnu également qu'il importait de créer de nouveaux bureaux sous-régionaux en accordant la priorité au Bureau pour l'Amérique centrale.

Rapport sur les activités de la FAO dans la région (2004-2005) en particulier sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la suite donnée aux principales recommandations de la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

7. a reconnu qu'il importait de renforcer les initiatives visant à améliorer la productivité, à créer des emplois et à améliorer les revenus afin de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier de l'Objectif 1: « Éradiquer la pauvreté extrême et la faim ».

À l'attention de la FAO

La Conférence:

8. A établi sept lignes prioritaires pour la coopération technique de la FAO dans la région pendant l'exercice 2006-2007: initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 »; groupes multidisciplinaires sous-régionaux, incluant le bassin amazonien; expansion des Programmes spéciaux pour la sécurité alimentaire dans les pays de la région; actions immédiates au profit des populations souffrant de la faim, notamment coopération Sud-Sud et attention à court terme à Haïti; maladies transfrontières, et plus particulièrement protection

contre la grippe aviaire hautement pathogène et maîtrise de la fièvre aphteuse; sécurité sanitaire des aliments, notamment harmonisation des normes, biosécurité – notamment organismes génétiquement modifiés et conditions d'étiquetage; coopération interinstitutions et gestion de l'information.

L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025: contributions à un cadre d'action

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

9. A décidé de faire sienne l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 ».

10. A rappelé que la première étape pour mettre en œuvre cette initiative devrait consister pour tous les pays à s'engager à faire en sorte que la proportion de personnes sous-alimentées ne dépasse pas cinq pour cent de leur population totale.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

11. A recommandé à la FAO de promouvoir, sous l'égide et la coordination de son Bureau régional de Santiago, les moyens humains et financiers nécessaires, y compris avec la contribution de pays tiers et d'autres organismes internationaux, à l'exécution pleine et entière de l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 ».

12. A recommandé à la FAO d'appuyer, par l'intermédiaire de son Bureau régional de Santiago, les mécanismes de mise en œuvre de l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 ».

13. A indiqué que le Bureau régional de Santiago, au Chili, devrait pouvoir compter sur un fonctionnaire chargé de la sécurité alimentaire et sur une équipe susceptible d'appuyer les activités de coopération technique visant à mettre en œuvre l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 ».

Renforcement de la capacité régionale de prévention et de maîtrise de la grippe aviaire hautement pathogène en Amérique latine et dans les Caraïbes

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

14. A reconnu le caractère et la portée du risque d'infection par le virus H5N1 de la grippe aviaire hautement pathogène dans la région.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

15. A recommandé à la FAO de promouvoir et d'appuyer, en coordination avec l'OPS, l'OMS et l'OIE, les activités d'échange et de coopération entre pays de la région de façon à faire face au risque de propagation du virus de la grippe aviaire.

16. A demandé à la FAO de faciliter la coopération entre les réseaux de laboratoires des pays de la région.

17. A sollicité le soutien technique de la FAO pour que la propriété intellectuelle sur les médicaments et les réactifs ne fasse pas obstacle aux efforts de maîtrise de la pandémie.

Rapports des commissions régionales: Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO); Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine (COPEscal); Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COFLAC)

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

18. A signalé qu'il importait de mettre en œuvre des politiques de gestion des ressources halieutiques, maritimes et intérieures, pour assurer l'utilisation durable de ces ressources et optimiser la production.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

19. A recommandé que la FAO encourage et appuie techniquement les échanges de données d'expériences entre pays et les alliances sur le thème de la bioénergie comme ligne de coopération prioritaire.

20. A demandé que la FAO, en coopération avec les pays de la région, encourage et appuie techniquement la réalisation d'études sur le suivi des ressources halieutiques et en règle générale l'amélioration de la qualité de l'information sur la pêche.

21. A recommandé que la FAO appuie techniquement la formation à la commercialisation et à la manipulation des produits de la pêche, ainsi que l'information sur la consommation de ces produits afin de garantir leur qualité et leur sécurité sanitaire.

22. A demandé la réalisation d'études sur les liens entre la pêche et la nutrition, ainsi que sur la stratégie à adopter pour améliorer les conditions de vie des artisans pêcheurs.

23. A demandé que la FAO appuie les échanges de données d'expérience entre pays sur le thème du reboisement, et en particulier sur le reboisement productif avec utilisation d'arbres fruitiers.

Table ronde « Vers un marché commun agricole régional: problèmes et perspectives »

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

24. A reconnu que le processus d'intégration agricole doit prendre en compte les asymétries entre les niveaux de développement des pays, l'harmonisation des normes commerciales et agricoles, la cohérence des systèmes et des normes en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire des produits alimentaires et la compatibilité des divers accords.

25. A appuyé la position de Haïti tendant à ce que la solidarité s'exprime aussi par la recherche de meilleures conditions pour les exportations de ce pays.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

26. A demandé que la FAO oriente son appui technique vers le processus d'intégration du commerce des produits agricoles, notamment la négociation des aspects sanitaires et le renforcement des capacités pour la protection douanière face aux ravageurs et aux maladies transfrontières.

27. A suggéré que la FAO appuie les échanges de données d'expérience et la coopération entre pays de la région pour assurer une intégration de l'agriculture familiale au circuit commercial plus efficace et équitable, comme moyen d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'insertion sociale.

Table ronde « Défis institutionnels en matière d'innovation technologique à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale »

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

28. A signalé la nécessité de reconnaître qu'entre la productivité et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il n'existe pas seulement une relation directe et simple, mais aussi un processus socioéconomique complexe qui exige aussi bien une participation plus active du secteur privé qu'une présence forte de l'État.

29. A apprécié la contribution des centres de recherche en technologie, au-delà de l'adoption de technologies créées dans les pays développés, et a reconnu également les efforts faits par la région en matière de vulgarisation.

30. A signalé que l'analyse du processus d'innovation technologique doit inclure les thèmes liés aux biotechnologies en liaison avec la durabilité environnementale.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

31. A recommandé de réviser et de corriger le document de base présenté afin qu'il reflète davantage la complexité de la question et d'affiner l'analyse sur le thème de l'innovation technologique dans les conditions propres à la région.

Politiques territoriales pour le développement économique et social du monde rural

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

32. A affirmé la nécessité d'analyser le rapport entre croissance économique et développement en évitant les identifications simplificatrices dans la mesure où il arrive que la croissance agricole ne suffise pas à entraîner une amélioration sensible des conditions de vie et des moyens de subsistance de la population rurale.

33. A reconnu l'importance du rôle de l'État, notamment des instances gouvernementales décentralisées, dans la définition et l'exécution des politiques territoriales et a réaffirmé que celles-ci devaient avoir un caractère largement démocratique et participatif intégrant les divers agents de la société civile, articulant les secteurs publics et privés et coordonnant les institutions dans le cadre territorial spécifique.

34. A signalé que le développement rural inclut toutes les activités rurales productives dans une perspective territoriale; suppose, en outre, des liens avec les canaux commerciaux et l'intégration aux chaînes de production et doit inclure les conditions de vie, la sécurité, l'habitat et l'accès aux services.

35. A souligné que les politiques de développement rural devaient évoluer pour passer de l'assistance traditionnelle à un traitement structurel qui favorise une nouvelle dynamique politique, sociale et économique en milieu rural, en créant des possibilités d'accès à de nouveaux moyens d'insertion sur les marchés et en générant des revenus tout en facilitant l'insertion sociale.

36. A évoqué la nécessité de promouvoir des mécanismes d'intégration solidaire au sein de la région, en mettant plus particulièrement l'accent sur la République de Haïti afin de contribuer aux efforts de ce pays pour poursuivre son développement.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

37. A recommandé que la FAO continue à approfondir et à élargir l'analyse de cette question et a demandé que les études réalisées actuellement avec l'appui de la FAO dans trois pays (Brésil, Chili et Mexique) soient étendues à d'autres pays de la région et tiennent compte, notamment, des spécificités des Îles des Caraïbes.

Hygiène et sécurité sanitaire des produits alimentaires. Tendances et défis pour l'Amérique latine et les Caraïbes

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

38. A rappelé l'engagement pris par les pays de la région concernant la santé de leur population et leur participation aux marchés internationaux, moyennant un système commercial assurant l'hygiène et la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

39. A souligné la pertinence des questions d'hygiène et de sécurité sanitaire des produits alimentaires pour les pays de la région, dans la mesure où l'expansion rapide de la circulation des personnes et des marchandises multiplie les possibilités de progrès, mais entraîne également des risques de propagation de ravageurs et de maladies, et a appelé à affronter ces risques de manière coordonnée dans le cadre de mécanismes de coopération et de procédures conjointes.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

40. A appuyé la demande du Comité régional du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes tendant à ce que soient modifiés les paramètres régissant la répartition des fonds et à ce qu'une répartition équitable de ces fonds soit garantie, dans la mesure où actuellement un seul pays de la région bénéficie d'une assistance pour participer à trois réunions du Codex, les autres n'ayant droit à une assistance que pour une réunion.

41. A indiqué que les activités de renforcement des capacités de la FAO doivent être associées à la modernisation des structures d'administration et de gestion des pays dans le cadre de programmes intégrés bénéficiant de l'appui financier de diverses institutions coopérant avec la FAO.

42. S'est déclarée intéressée par la coordination avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), grâce à la FAO, des activités de renforcement des capacités relatives à l'« Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires » (SPS) et à l'« Accord sur les obstacles techniques au commerce » (OTC) de l'OMC.

Tendances et enjeux dans les domaines de l'agriculture, des forêts, des pêches et de la sécurité alimentaire en Amérique latine et dans les Caraïbes

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

43. A souligné la nécessité d'envisager le développement agricole et rural dans le cadre du développement mondial et des changements dans le contexte international. De même, la Conférence a signalé qu'il importait d'équilibrer cette perspective par une orientation du développement agricole et rural des pays de la région sur l'objectif de la sécurité alimentaire en milieu rural, en protégeant les modes de vie de cette population ainsi que ses relations avec l'environnement.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

44. A demandé que les analyses des tendances et des enjeux de l'agriculture incluent l'analyse de la base de produits agricoles commercialisables, durables et sains, nécessaire pour assurer une croissance économique dynamique.

45. A suggéré d'incorporer dans les enjeux identifiés l'application de politiques de développement qui favorisent l'insertion sociale, notamment des groupes qui souffrent de marginalisation comme les paysans, les artisans pêcheurs et les aquaculteurs ruraux.

46. A recommandé l'approfondissement des analyses sur le thème des tendances et des enjeux de l'agriculture en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le but d'une réorientation vers un développement équitable qui garantisse une meilleure distribution des avantages liés au progrès économique.

Rapport sur les résultats de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

47. A fait siennes les recommandations figurant dans la Déclaration finale de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural.

48. A accueilli les propositions visant à promouvoir la réalisation de séminaires sous-régionaux et de tables rondes organisés par groupes de pays, avec une large participation des mouvements sociaux.

49. A déclaré que les cadres institutionnels sur l'occupation des terres et leur utilisation sont fondamentaux pour le développement agricole et rural.

50. A reconnu que la redistribution des terres doit être accompagnée de différents dispositifs d'appui comme le transfert de technologies, le crédit et le financement, les systèmes d'innovation et de gestion et d'autres mécanismes qui facilitent la modernisation des processus de production des agriculteurs et leur intégration dans les circuits commerciaux.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

51. A recommandé que les organes compétents de la FAO prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations de la Déclaration finale de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural.

52. A signalé qu'il était fondamental que, dans le cadre du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et du Conseil de la FAO, la Région puisse donner suite à la CIRADR, en particulier à l'élaboration de directives volontaires pour la réalisation nationale du Droit à la terre.

53. A demandé que, par le biais du Secrétariat technique de la CIRADR et sous la coordination du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la FAO organise des séminaires et tables rondes par groupes de pays, avec une large participation des mouvements sociaux, pour asseoir les bases d'un plan d'action qui permette de résoudre, par des mesures volontaires, les problèmes les plus urgents identifiés par la CIRADR.

54. A demandé que le Secrétariat technique de la CIRADR à la FAO, sous la coordination du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, établisse un document à soumettre pour examen et approbation à la cent trente-et-unième session du Conseil de la FAO, en novembre 2006, en vue de l'organisation des séminaires sous-régionaux et de la collecte de contributions à l'élaboration et à mise en œuvre d'un Plan d'action de la CIRADR.

55. A recommandé à la FAO de préparer, par le biais des unités compétentes (en particulier le Service de l'élaboration du Programme de terrain – TCAP), une proposition, sous la forme d'un Programme spécial pour la réforme agraire et le développement rural, visant à faciliter la réalisation des activités de suivi de la CIRADR.

INTRODUCTION

Organisation de la Conférence

56. La vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes a eu lieu à Caracas (République bolivarienne du Venezuela), du 24 au 28 avril 2006. Le Comité technique s'est réuni les 24 et 25 avril. Y ont assisté les délégations de 28 États membres de la FAO et des observateurs des pays d'autres régions, ainsi que des représentants de divers organismes du système des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales. La liste des participants figure à l'annexe D.

Cérémonie d'ouverture

57. La Conférence a été ouverte par le Vice-Président de la République bolivarienne du Venezuela, M. José Vicente Rangel. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du Ministre de l'agriculture et des terres de la République bolivarienne du Venezuela, du Directeur général de la FAO et du Président indépendant du Conseil de la FAO.

58. Le Président indépendant du Conseil, après avoir remercié le Gouvernement et le peuple du Venezuela de leur hospitalité, a appelé l'attention des participants sur une contradiction flagrante: des niveaux de progrès impressionnants ont été atteints dans le monde, mais 3 milliards de personnes vivent encore avec moins de 2 dollars par jour, et 25 000 enfants meurent chaque jour à cause de la faim et de la malnutrition. Il a également exprimé l'espoir que l'Amérique latine et les Caraïbes réussissent à améliorer sensiblement les conditions de vie et la sécurité alimentaire de l'ensemble de leur population, en mettant à profit la force de leurs peuples et leurs racines historiques, mais grâce également à des initiatives récentes comme la Faim zéro, la coopération Sud-Sud, la réforme agraire et le développement rural et le droit à l'alimentation.

59. Le Directeur général de la FAO s'est félicité de la possibilité d'échanger des vues avec les dirigeants du secteur agricole d'Amérique latine et des Caraïbes. Après avoir remercié le Président Hugo Chávez, le Gouvernement et le peuple de la République bolivarienne du Venezuela d'avoir accueilli cette Conférence, il a fait part de sa préoccupation, en signalant que 10 ans après le Sommet mondial de l'alimentation, les progrès accomplis ne permettaient pas d'atteindre les objectifs fixés pour 2015.

60. Si les tendances actuelles se poursuivent, l'Amérique latine et les Caraïbes seraient la seule région du monde en développement qui pourrait atteindre, en moyenne, les Objectifs du Millénaire. Il faut toutefois noter qu'en Amérique centrale et dans les Caraïbes, le nombre de personnes sous-alimentées augmente, au lieu de diminuer.

61. Le Directeur général a rappelé les progrès économiques et agricoles enregistrés dans la région, même si de graves problèmes de développement rural et de sécurité alimentaire persistent encore dans la majeure partie des pays, notamment dans les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes.

62. Le Directeur général a exprimé sa satisfaction et son intérêt pour l'initiative des Présidents Ignacio Lula da Silva (Brésil) et Oscar Berger (Guatemala), intitulée « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 ».

63. Finalement, il a rendu compte des résultats de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO et des premières mesures de décentralisation prises dans le cadre de la réforme de la FAO.¹

¹ Le texte complet de la déclaration (document LARC/06/INF4) est reproduit à l'Annexe A.

64. Le Vice-Président de la République bolivarienne du Venezuela, José Vicente Rangel, après avoir souhaité la bienvenue aux participants à la Conférence, a expliqué que la politique de développement rural de son pays était axée sur un développement endogène, productif, participatif et viable, reposant sur la coordination nationale et la coopération internationale, qui cherchait à assurer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté rurale.

65. Il a rappelé que le Plan 2001-2007 avait, notamment, pour principaux objectifs d'assurer la souveraineté alimentaire et d'éliminer l'exclusion sociale, l'inégalité et la pauvreté.

66. Il a évoqué les progrès accomplis dans l'élimination des grands domaines agricoles, qui limitent fortement les possibilités de développement humain et agricole des campagnes; il a également expliqué les résultats obtenus dans des domaines tels que la production et la distribution, la mise en place d'infrastructures, le financement de l'agriculture, ainsi que l'hygiène et la sécurité sanitaire des aliments et il a décrit les processus organisationnels et institutionnels et les mesures prises pour développer le capital social en milieu rural. Il a insisté sur la nécessité de mettre à jour le mieux possible la base de données de la FAO. Finalement, il a présenté ses meilleurs voeux de succès aux participants et a déclaré ouverte la vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Élection du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur

67. La Conférence a élu à l'unanimité les membres du Bureau de la Conférence énumérés à l'Annexe D.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

68. La Conférence a adopté en général l'ordre du jour et le calendrier, après y avoir ajouté trois points supplémentaires proposés par le GRULAC à Rome et un quatrième suggéré par le Directeur général:

- résultats et incidences politiques de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural;
- initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim »;
- financement de l'Évaluation externe indépendante; et
- financement de 15 millions de dollars EU, destiné à couvrir les coûts de transition du budget 2006-2007.

Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

69. Le Président indépendant du Conseil de la FAO s'est félicité de la possibilité qui lui a été offerte de participer aux travaux du Comité et a souligné l'importance de la communication directe dans le processus de prise de décisions.

70. Le Comité a été informé de la nécessité de résoudre le problème des arriérés de contribution, qui réduisaient le montant des ressources disponibles et créaient également des conditions défavorables à de nouveaux apports. Il a également été informé de l'importance du processus d'évaluation externe indépendante actuellement en cours et des problèmes que posait le financement de ce processus. À cet égard, le Président indépendant du Conseil a invité les pays de la région à fournir des contributions volontaires, dans la mesure de leurs possibilités, pour appuyer cette initiative.

71. Le Comité a été instamment invité à diffuser largement les Directives volontaires sur le droit à l'alimentation, étant donné que l'alimentation était un droit de l'être humain.

72. Le Comité a souligné l'importance de trois processus simultanés qui avaient une influence sur l'action de la FAO: la réforme de la FAO, l'Évaluation externe indépendante et le processus de participation élargie de la société dans des instances comme le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural.

73. Le Comité a souligné l'importance de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, qui venait de s'achever, et la nécessité de prendre en compte ses résultats au moment de définir les activités de la FAO.

Intervention de la Première Dame de la République du Paraguay et Ambassadrice extraordinaire de la FAO, Mme Maria Gloria Penayo de Duarte sur le thème « Nourrir les esprits pour combattre la faim »

74. La Première Dame du Paraguay, dans son message à la Conférence, a souligné que la faim était l'une des agressions les plus violentes contre les droits de l'être humain et qu'aucune logique de rationalité économique ne saurait justifier la faim. Elle a également exprimé son soutien aux mesures prises par la FAO en faveur des populations pauvres et sous-alimentées. Finalement, elle a évoqué les activités de coopération de la FAO avec les Premières Dames des pays de la région, notamment le Programme « Solidarité pour vaincre la faim ».

COMPTE RENDU DES DÉBATS

Questions découlant de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO. La Réforme de la FAO. Première partie: Propositions révisées du Directeur général. Deuxième partie: Une vision pour le XXI^e siècle

75. Le Directeur général, se référant à la proposition de réforme de la FAO, a rappelé que la Conférence de la FAO tenue en novembre 2005 avait décidé d'appliquer initialement la réforme dans une région (Afrique) et une sous-région (Asie centrale). Il a expliqué les différents arrangements prévus pour le suivi de la réforme, ainsi que ses principales lignes de force: concentrer les efforts sur l'efficacité de l'Organisation, mettre l'accent sur la création de capacités et assurer une meilleure diffusion de l'information.

76. Le Directeur général a expliqué le processus de décentralisation, les changements prévus à la structure organisationnelle de l'Organisation, sur la base de huit départements, et a précisé les relations entre le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux sous-régionaux, ainsi que la composition des équipes techniques dont seraient dotés les bureaux sous-régionaux, y compris des experts nationaux. Il a décrit les effets de cette réforme, en termes de réduction des coûts administratifs et de capacité de réaction plus efficace et rapide, en réponse aux demandes de coopération technique émanant des pays. Finalement, il a souligné qu'il était important de pouvoir compter sur l'appui du GRULAC pour cette réforme.

77. Le Directeur général a évoqué les fortes réductions qui ont affecté les ressources allouées au secteur agricole par la coopération internationale, le secteur bancaire multilatéral et les différents pays. À cet égard, il a lancé un appel aux pays pour qu'ils mettent la sécurité alimentaire et le développement rural au centre de leurs priorités nationales et régionales, tant pour promouvoir la coopération Sud-Sud que pour formuler des demandes aux organismes internationaux.

78. La Conférence a reconnu les efforts réalisés pour réformer la FAO, dans le cadre plus vaste de la réforme du système des Nations Unies, estimant que ce processus revêtait une importance fondamentale pour permettre à l'Organisation de s'acquitter des tâches prévues lors de sa création, sur le plan tant normatif qu'opérationnel. Elle a également reconnu que cette réforme visait à améliorer l'efficacité, l'efficacité et le bien-fondé de l'action de la FAO, dans un cadre participatif et consensuel.

79. La Conférence a rappelé que l'élection récente du Directeur général pour un nouveau mandat de six ans venait confirmer la pleine confiance en ses capacités de commandement et de direction. Elle a également signalé que les restrictions budgétaires et l'ampleur des défis à relever rendaient nécessaire une vaste réforme des méthodes de travail, des structures administratives et des normes régissant la répartition des tâches au sein de l'Organisation. En outre, elle a indiqué que la réforme devait préserver et renforcer des activités que la Conférence jugeait fondamentales, notamment le Programme de coopération technique et le Programme spécial pour la sécurité alimentaire.

80. La Conférence a précisé que les pays de la région avaient suivi avec intérêt l'élaboration du processus de réforme, en coopérant à son avancement et en l'appuyant. Elle a également rappelé que le processus devait rester transparent, inclusif et participatif. À ce propos, elle a souligné qu'il était important de définir le contenu et le calendrier de la réforme par consensus.

81. S'agissant des mesures approuvées par la Conférence de la FAO en novembre 2005 et des premières étapes de réforme autorisées, selon un calendrier précis, la Conférence a souligné qu'il était important de tenir compte du processus récemment entamé d'évaluation externe indépendante, qui devrait se terminer en novembre 2007 et dont les résultats ne pourraient pas être ignorés en ce moment de transformation et de transition.

82. La Conférence a souligné que dans le cadre de la décentralisation, il fallait renforcer le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Elle a également reconnu l'importance de la création de nouveaux bureaux sous-régionaux, en commençant par le Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale.

Rapport sur les activités de la FAO dans la région (2004-2005), en particulier sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la suite donnée aux principales recommandations de la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes

83. La Conférence a été informée par le Sous-Directeur général de la FAO et Représentant régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes des contributions de la FAO à la réalisation des Objectifs du Millénaire. Il a notamment mentionné sa contribution à la réalisation de l'Objectif 1 « Éradiquer la pauvreté extrême et la faim », par le truchement du Programme spécial pour la sécurité alimentaire, la promotion d'alliances contre la faim, y compris l'Alliance internationale contre la faim de la FAO, et les initiatives destinées à améliorer la productivité et à accroître l'emploi et le revenu rural. S'agissant des autres Objectifs du Millénaire, on a signalé les contributions indirectes des activités suivantes: programmes d'éducation alimentaire et nutritionnelle; intégration de la parité hommes-femmes dans les politiques publiques; activités destinées à améliorer la sécurité sanitaire des aliments et programmes d'information sur la nutrition des ménages, notamment à l'intention des mères de famille; programme de la FAO sur le VIH/SIDA; promotion d'un système de paiement pour services environnementaux; mise en oeuvre de bonnes pratiques agricoles et appui au Traité international sur les ressources phytogénétiques; et coopération pour l'application de cadres réglementaires du commerce international.

84. La Conférence a également été informée par le Sous-Directeur général de la FAO et Représentant régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes des mesures prises pour donner suite aux recommandations de la vingt-huitième Conférence régionale, dans les domaines suivants: sécurité alimentaire; insertion compétitive des petits agriculteurs sur le marché; questions émergentes comme le développement rural sur une base territoriale; formation en biotechnologies et biosécurité; études sur les dépenses publiques dans les zones rurales; lutte contre les maladies animales transfrontières et coopération interorganisations et interinstitutions.

85. La Conférence a enfin été informée des priorités proposées dans le programme de travail de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, selon sept lignes d'action prioritaires: initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 »; groupes multidisciplinaires sous-régionaux, y compris pour le bassin de l'Amazonie; élargissement des programmes spéciaux pour la sécurité alimentaire dans les pays de la région; mesures immédiates en faveur des populations souffrant de la faim, notamment coopération Sud-Sud et attention à court terme accordée à Haïti; maladies transfrontières, notamment protection contre la grippe aviaire et lutte contre la fièvre aphteuse; sécurité sanitaire des aliments, y compris harmonisation des normes; biosécurité, y compris organismes génétiquement modifiés; exigences en matière d'étiquetage; coopération interinstitutions et gestion de l'information.

86. La Conférence a pris note des résultats positifs de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural et a fait siennes les recommandations contenues dans la Déclaration finale, pour que les organes pertinents de la FAO prennent les mesures nécessaires en vue de leur mise en application. Elle a souscrit à la proposition visant à organiser des séminaires sous-régionaux et des tables rondes par groupes de pays, avec une large participation des mouvements sociaux. Elle a également demandé à la FAO d'assurer la continuité des services techniques liés à la réforme agraire et au développement rural.

L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025: Contributions pour un cadre d'action

87. Le Secrétaire guatémaltèque à la sécurité alimentaire et à la nutrition a rappelé que le projet technique décrivant cette initiative était déjà connu des participants à la Conférence, en précisant que la première mesure était d'inviter tous les pays à signer un engagement pour faire en sorte qu'en 2025, aucun pays n'ait une population sous-alimentée représentant plus de 5 pour cent de la population totale.

88. La Conférence a été informée des cinq éléments fondamentaux de cette initiative: renforcement institutionnel des systèmes nationaux de sécurité alimentaire; coopération Sud-Sud associant paysans, entrepreneurs, experts techniques et politiciens et établissement d'autres accords de coopération; création d'une masse critique de cadres et de dirigeants pour formuler et mettre en oeuvre des programmes de sécurité alimentaire et sensibiliser l'ensemble de la société à cette priorité nationale; échanges et coopération pour mettre en commun des données d'expérience entre les pays de la région; surveillance et recherche appliquée, y compris fonctionnement de l'Observatoire latino-américain de la faim et de la pauvreté.

89. La Conférence a pris note avec un grand intérêt de la proposition du Venezuela sur la coopération en matière de développement rural et de sécurité alimentaire, prévoyant des projets de coopération pour le développement rural intégré et un Fonds pour les biens agricoles, à l'appui de la nutrition solidaire, décrits en détail à l'Annexe F et F-1.

90. La Conférence a pris note avec un grand intérêt de la proposition du Guatemala et du Brésil sur l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 », appuyée par l'ensemble des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui lors d'une réunion du GRULAC à Rome, avaient recommandé qu'elle soit adoptée par la Conférence régionale (la proposition approuvée figure à l'Annexe G).

91. La Conférence a demandé l'appui de la FAO pour la mise en place de cette initiative et a suggéré notamment la participation du Sous-Directeur général et Représentant régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, M. José Graziano, dans le cadre d'une action coordonnée de la FAO. Elle a également indiqué la nécessité de doter le Bureau régional de Santiago du Chili d'un fonctionnaire chargé de la sécurité alimentaire et d'une équipe de soutien appropriée pour la réalisation de ces activités.

Renforcement des capacités régionales en vue de la prévention et de la maîtrise de la grippe aviaire en Amérique latine et dans les Caraïbes

92. La Conférence a été informée de la nature et de l'étendue des risques que la souche de grippe aviaire hautement pathogène H5N1 pourrait faire courir à la région. Elle a également reçu des informations sur les mesures de protection adoptées.

93. La Conférence a demandé que la FAO, en coordination avec l'OPS, l'OMS et l'OIE, encourage et appuie des activités d'échange et de coopération entre les pays de la région, pour l'élaboration de mesures de protection contre les risques liés à la grippe aviaire. Elle a notamment suggéré que la FAO appuie la coopération entre les réseaux de laboratoires des pays de la région.

94. La Conférence a demandé à la FAO d'encourager les recherches sur les différentes formes d'élevage de volaille, viables d'un point de vue environnemental et social, ainsi que sur leur vulnérabilité à la grippe aviaire et d'autres maladies, et sur les mesures de protection à prendre dans chaque cas.

95. La Conférence a recommandé que la FAO coopère sur le plan technique pour faire en sorte que la propriété intellectuelle sur les médicaments et réactifs ne constitue pas un obstacle à la lutte contre la pandémie.

Rapports des commissions régionales: Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO); Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine (COPESCAL); et Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COFALC)

96. La Conférence a été informée des résultats et conclusions des réunions des commissions régionales COPACO, COPESCAL et COFALC. Elle a reçu, dans chaque cas, des informations sur les tendances identifiées et les recommandations convenues.

97. La Conférence a souligné l'importance des politiques de gestion des ressources halieutiques, tant des mers que des eaux intérieures, pour assurer leur exploitation durable et optimiser la production.

98. La Conférence a demandé à la FAO d'agir, en coopération avec les pays de la région, afin d'encourager et d'appuyer sur le plan technique la réalisation d'études destinées à surveiller les ressources halieutiques et, en général, à améliorer la qualité des informations concernant les pêches.

99. La Conférence a demandé à la FAO de fournir un appui technique à la formation en matière de commercialisation et de manutention des produits de la pêche et d'éducation des consommateurs, afin de garantir la qualité et la sécurité sanitaire de ces aliments. En outre, il faudrait réaliser des études sur les liens existant entre pêches et nutrition, ainsi que sur l'amélioration des conditions de vie des artisans pêcheurs.

100. La Conférence a suggéré que la FAO appuie l'échange de données d'expérience entre les pays en matière de reforestation, en particulier de reforestation productive, avec l'utilisation d'arbres fruitiers.

101. La Conférence a demandé que la FAO encourage et appuie techniquement les échanges de données d'expérience entre pays et les alliances sur le thème des bioénergies comme ligne de coopération prioritaire.

Table ronde « Vers un marché commun agricole régional: problèmes et perspectives »

102. La Conférence a été informée de l'état d'avancement des différents mécanismes d'intégration commerciale entre les pays de la région, dans le cadre de traités et d'accords de diverse nature. Elle a également été informée des défis à relever pour développer ce processus, notamment les niveaux de développement inégaux des pays, la nécessité d'harmoniser les normes commerciales et agricoles, la cohérence des systèmes et normes en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments et la multiplicité des accords, dont il faudrait assurer la compatibilité.

103. La Conférence a été informée des progrès de l'intégration sous-régionale au sein du CARICOM, du MERCOSUR, du Marché commun centraméricain et de la Communauté andine, a reçu des explications sur l'état d'avancement de l'intégration dans chaque cas, sur les priorités actuelles et sur les effets possibles d'un marché commun agricole à l'échelle régionale.

104. La Conférence, tout en reconnaissant l'intérêt du document d'introduction, a souligné la nécessité de prendre en compte les conditions spécifiques des différents pays. Elle a noté que la suggestion tendant à utiliser le mécanisme spécial de sauvegarde agricole approuvé lors du Sommet de Hong Kong du Cycle de Doha de l'OMC posait la question de la nécessité de négocier un traitement différencié pour les pays développés et les pays en développement.

105. La Conférence a suggéré que la FAO axe son appui technique sur le processus d'intégration commerciale du secteur agricole, notamment pour la négociation des aspects sanitaires et la formation en vue de la protection, aux postes de douane, contre les ravageurs et les maladies transfrontières.

106. La Conférence a suggéré que la FAO appuie l'échange de données d'expérience et la coopération entre les pays de la région, en vue d'une intégration plus efficiente et équitable de l'agriculture familiale dans les circuits commerciaux, afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'intégration sociale.

107. La Conférence a appuyé la position d'Haïti, selon laquelle la solidarité devrait également s'exprimer sous la forme d'une recherche de meilleures conditions pour les exportations de ce pays.

108. La Conférence a été informée de la position de la République bolivarienne du Venezuela qui, tout en respectant pleinement les autres opinions, soulignait qu'elle n'était pas disposée à suivre des processus d'intégration fondés sur des schémas périmés comme les accords de libre-échange et les négociations avec les pays développés. La délégation vénézuélienne a déclaré que l'intégration n'avait de sens que dans une perspective radicalement différente, d'intégration solidaire, qui est déjà en cours de réalisation avec plusieurs pays dans le cadre de l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA).

Table ronde « Défis institutionnels en matière d'innovation technologique à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale »

109. La Conférence a été informée du concept de base, des progrès et des carences institutionnelles du processus d'innovation technologique pour l'agriculture dans la région, ainsi que des suggestions et orientations visant à améliorer le développement dans ce domaine. Elle a également reçu des informations sur les systèmes de coopération internationale pour l'innovation technologique en agriculture.

110. La Conférence, tout en reconnaissant l'intérêt du document présenté, a souligné que celui-ci devrait être révisé afin de compléter et modifier divers aspects importants. Il fallait notamment reconnaître qu'entre la productivité et la sécurité alimentaire, il n'existait pas seulement une relation simple et directe, mais un processus économique complexe; de même, le commerce n'est pas non plus lié de façon linéaire au développement de l'innovation, car les barrières et distorsions sur les marchés jouent également un rôle important; l'accent mis sur la participation du secteur privé au processus d'innovation devrait être accompagné d'une définition plus précise du nouveau rôle de l'État; il faudrait également mieux valoriser l'apport des centres de recherche technologique et outre l'adoption de technologies produites dans les pays développés, il faudrait également reconnaître les efforts réalisés dans la région en matière de vulgarisation et aborder de façon plus approfondie les questions de biotechnologie, compte tenu de la nécessité d'aboutir à un consensus en matière d'environnement durable. La Conférence a suggéré que les cadres techniques de la FAO révisent et corrigent le document préparé par le consultant.

111. La Conférence a recommandé que la FAO appuie les processus d'innovation technologique destinés à améliorer les systèmes de production des petits agriculteurs et de l'agriculture familiale. Elle a également souligné qu'afin de réduire l'écart entre la productivité potentielle et celle effectivement obtenue par les petits producteurs, il était également important de mettre au point des innovations sociales permettant une meilleure organisation et une utilisation plus efficiente des ressources.

112. La Conférence a reconnu l'utilité des mesures prises dans le cadre du projet FAO-FODEPAL visant à appuyer la coopération Sud-Sud et à former les responsables de la formulation et de la gestion des politiques de sécurité alimentaire, grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elle a mis en particulier l'accent sur la nécessité d'élargir la couverture du projet en intégrant de nouveaux pays et de nouveaux acteurs, notamment les mouvements sociaux, dans le processus de formation permanente. La Conférence a reconnu également qu'il serait intéressant d'encourager des mesures de ce type pour promouvoir la durabilité et la cohésion régionale et contribuer à combler le fossé numérique.

RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE

Ouverture de la réunion du Comité technique

113. Le Sous-Directeur général et Représentant régional de la FAO a ouvert la réunion du Comité technique en souhaitant la bienvenue aux délégués et observateurs et en remerciant le Gouvernement et le peuple de la République bolivarienne du Venezuela pour leur appui.

Élection du Président et des Vice-Présidents du Comité technique, et nomination du Rapporteur et du Comité de rédaction

114. Le Comité a élu à l'unanimité les membres du Bureau du Comité technique, dont le nom est reproduit à l'Annexe D.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier du Comité technique

115. Le Comité technique a approuvé l'ordre du jour et le calendrier figurant dans les documents LARC/06/1 et LARC/06/INF/2 (voir l'ordre du jour, reproduit à l'Annexe B), après y avoir ajouté, à la demande des délégations du GRULAC, un point intitulé « Rapport sur les résultats de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural », qui serait également examiné par la session plénière, en même temps que l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 ».

Politiques territoriales à l'appui du développement socioéconomique des zones rurales

116. Le Comité a souligné la nécessité d'analyser les liens existant entre croissance économique et développement, en évitant les simplifications, étant donné que dans de nombreux cas, la seule croissance agricole ne s'est pas traduite par une amélioration significative des conditions de vie et des possibilités offertes à la population rurale.

117. Le Comité a reconnu le rôle important de l'État, y compris des instances décentralisées des pouvoirs publics, dans la définition et la mise en application des politiques territoriales. Il a réaffirmé que ces politiques devaient être largement démocratiques et participatives, y associer les différents acteurs de la société civile et articuler les apports des secteurs public et privé, en assurant une coordination interinstitutionnelle sur une base territoriale.

118. L'agriculture est un secteur économique fondamental pour le développement social et économique et pour la sécurité alimentaire des pays de la région. Outre sa contribution directe à la génération de travail productif et au revenu, c'est la base d'une grande part des activités manufacturières et commerciales, ainsi que l'origine d'une proportion significative des exportations. De plus, elle joue un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire et dans le dynamisme économique du milieu rural. D'un autre côté, l'agriculture est pour la région un mode de vie étroitement lié aux pratiques ancestrales, aux connaissances traditionnelles et au rapport de l'être humain à l'environnement et à sa protection.

119. Le Comité a souligné que le développement rural comprend l'ensemble des activités productives en milieu rural sur une base territoriale et doit prévoir la démocratisation de l'utilisation des terres et de leur faire-valoir, ainsi que la promotion, selon qu'il convient, de formes associatives de production librement définies; il comprend, en outre, les liens avec les canaux commerciaux et l'intégration aux filières de production et couvre également les conditions de vie, la sécurité, le logement et l'accès aux services. À cet égard, il a souligné que les politiques territoriales devaient s'inscrire dans le cadre des politiques nationales de développement.

120. Le Comité a appelé à reconnaître davantage le rôle important de l'augmentation des revenus ruraux. Les bas salaires et le manque de possibilités d'emploi en milieu rural sont la principale cause de l'émigration rurale, qui est souvent source de frustration et de violence.

121. Le Comité a souligné qu'en plus d'une utilisation efficace de la terre et des ressources naturelles, il était indispensable d'assurer une augmentation de la productivité et une meilleure complémentarité, et d'appuyer les processus d'investissement à moyen et long termes favorisant la sécurité alimentaire, la participation juste et équitable aux marchés et l'amélioration des revenus ruraux.

122. Le Comité a souligné qu'une approche multidisciplinaire, multisectorielle et multidimensionnelle devait présider aux politiques de développement territorial.

123. Le Comité a expliqué que les inégalités territoriales étaient souvent accentuées du fait que les régions connaissant les progrès les plus rapides ont également une meilleure capacité d'attirer les ressources budgétaires. Si l'on veut éviter une telle polarisation, il est fondamental d'acquérir une connaissance approfondie des territoires ruraux, allant bien au-delà de leurs seules aptitudes technologiques-productives, afin de mettre en valeur le potentiel et l'identité du territoire.

124. Le Comité a souligné que les politiques de développement rural devaient évoluer pour passer d'une approche d'assistance traditionnelle à une action structurelle favorisant une nouvelle dynamique politique, sociale et économique dans les territoires ruraux; celle-ci créerait des possibilités d'accès aux actifs de production et de nouveaux moyens d'intégration au marché, entraînerait une augmentation des revenus et favoriserait l'intégration sociale. Dans cette optique, il faut que les couches sociales historiquement démunies soient dotées de capacités pour exercer un rôle dynamique sur le plan politique, leur donnant la possibilité d'adopter des options stratégiques pour créer des possibilités de production, accumulation et appropriation de revenus, sur la base de projets novateurs.

125. Le Comité a souligné que les politiques territoriales ne devaient absolument pas se limiter à la définition de priorités pour l'utilisation de ressources gouvernementales. Si l'on souhaite rompre le cercle vicieux de la pauvreté et de l'inégalité, il faut mettre l'accent sur la participation organisée de la population rurale, jouant un rôle de premier plan conjointement aux organismes de l'État, pour assurer une participation réelle, à travers les instances décentralisées des pouvoirs publics.

126. Le Comité a souligné que la vision multisectorielle adoptée pour les politiques de développement territorial, prévoyant l'intégration du secteur des entrepreneurs privés, ne doit pas porter préjudice aux orientations visant à assurer l'intégration sociale des couches les plus pauvres de la population.

127. Le Comité a suggéré que les études réalisées actuellement dans trois pays (Brésil, Chili et Mexique), avec un appui de la FAO, soient étendues à d'autres pays de la région, en tenant compte particulièrement des conditions spécifiques des Caraïbes. Il a également recommandé que la FAO continue à approfondir et à élargir les analyses portant sur cette question.

128. Le Comité a noté que la FAO avait coopéré à la réalisation de projets destinés aux secteurs les plus vulnérables de la population – comme les communautés ethniques et les populations déplacées à cause de phénomènes de violence – notamment dans le domaine de l'alimentation et de la création d'emploi en milieu rural.

129. Le Comité a souligné la nécessité d'encourager les mécanismes d'intégration solidaire dans la région, particulièrement dans le cas de la République d'Haïti, afin de contribuer à ses efforts de développement.

Sécurité sanitaire et hygiène dans le secteur agroalimentaire. Tendances et défis pour l'Amérique latine et les Caraïbes

130. Le Comité a souligné que la sécurité sanitaire et l'hygiène dans le secteur agroalimentaire étaient actuellement une question hautement pertinente pour les pays de la région, compte tenu de la croissance rapide de la circulation des personnes et des biens, source de progrès accru mais également facteur de propagation de ravageurs et de maladies.

131. Le Comité a souligné l'engagement des pays de la région concernant la santé de sa population et sa participation aux échanges internationaux, dans le cadre d'un système commercial assurant la sécurité sanitaire et l'hygiène des aliments.

132. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le coût économique et social élevé découlant de foyers de maladies ou de ravageurs et à appelé à faire face ensemble à ces risques, dans le cadre de mécanismes de coopération et de processus communs.

133. Le Comité a indiqué qu'il fallait disposer de ressources financières pour mener à bon terme les opérations de maîtrise et d'élimination des ravageurs et des maladies, en soulignant notamment qu'il fallait pouvoir compter sur un fonds d'indemnisation dans les cas d'abattage des animaux d'élevage affectés.

134. Le Comité a signalé que le Fonds fiduciaire de la FAO et de l'OMS, destiné à aider les pays en développement, avait adopté des critères de répartition qui limitaient les possibilités de fournir un appui pour la participation aux réunions du Codex Alimentarius. Actuellement, un seul pays de la région pouvait obtenir une assistance pour participer à trois réunions du Codex, les autres pays recevant uniquement des financements pour participer à une réunion. À cet égard, le Comité a appuyé la demande formulée par le Comité régional du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes, visant à modifier les paramètres régissant la répartition de fonds, de manière à en assurer une répartition équitable.

135. Le Comité a reconnu l'importance des activités de formation réalisées par la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments. En outre, il a souligné que ce travail de formation devait aller de pair avec la possibilité de moderniser les structures nationales existantes pour l'administration et le contrôle, dans le cadre de programmes intégrés bénéficiant de financements provenant de diverses institutions qui appuient les travaux réalisés par la FAO en matière de formation.

136. Le Comité a exprimé le souhait que la FAO coordonne les mesures de renforcement des capacités avec l'OMC en ce qui concerne l'« Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) » et l'« Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) » de l'OMC, de manière à renforcer la capacité de négociation des représentants des différents pays, dans des domaines liés au Codex.

137. Le Comité a souligné qu'il était essentiel que les pays coopèrent pour les questions de sécurité sanitaire et d'hygiène des aliments. Cette coopération devrait être appuyée par la FAO et d'autres organismes internationaux, y compris en élargissant l'appui financier au Comité scientifique du Codex.

Tendances et enjeux dans le domaine de l'agriculture, des forêts, des pêches et de la sécurité alimentaire en Amérique latine et dans les Caraïbes

138. Le Comité a souligné l'importance d'une approche de grande ampleur, qui inscrirait le développement agricole et rural dans le cadre des processus de développement mondial et de l'évolution du contexte international. Il a également souligné qu'il convenait d'assurer une approche équilibrée en axant le développement agricole et rural des pays de la région sur la réalisation de la sécurité alimentaire, vue sous l'angle des zones rurales, en protégeant les modes de vie des populations rurales ainsi que leurs relations avec l'environnement.

139. Le Comité a souligné que les analyses des tendances et enjeux de l'agriculture devaient comprendre un examen de l'ensemble des produits agricoles susceptibles de faire l'objet d'échanges commerciaux, sur une base écologiquement viable et dans le respect des normes sanitaires, comme base d'une croissance économique accrue.

140. Le Comité a souligné la nécessité d'insérer, parmi les enjeux identifiés, l'application de politiques de développement favorisant l'intégration sociale, notamment de groupes marginalisés comme les paysans, les artisans pêcheurs et les aquaculteurs travaillant en milieu rural.

141. Le Comité a recommandé d'approfondir les analyses effectuées à propos des tendances et des enjeux de l'agriculture en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans une optique de développement dans l'équité qui assure une meilleure répartition des avantages découlant du progrès économique.

Rapport sur les résultats de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural

142. Le Comité a été informé par le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, tenue à Porto Alegre (Brésil) en mars 2006, des objectifs, du déroulement, des thèmes principaux, des résultats, des recommandations et des mécanismes de suivi de cette Conférence.

143. Le Comité a déclaré que les cadres institutionnels concernant les modes de faire-valoir et l'utilisation des terres sont fondamentaux pour le développement agricole et rural. Sans méconnaître la grande diversité de situations que présentent les pays de la région à ce sujet, la réforme agraire, définie selon les conditions spécifiques du pays, constitue un pas important en avant pour l'utilisation efficiente des ressources naturelles et leur viabilité économique, sociale et environnementale. De même, il a été reconnu que la redistribution des terres doit être accompagnée de nombreuses mesures d'appui, comme le transfert de technologies, le crédit et les financements, les systèmes d'innovation et de gestion, et d'autres mécanismes propices à la modernisation des méthodes de production des agriculteurs et à leur intégration aux circuits commerciaux. À ce sujet, le Comité a demandé un appui technique de la FAO pour ces activités.

144. Le Comité a estimé que la Déclaration finale de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural avait un caractère novateur et contenait des concepts tels que la vision des droits de l'homme, la sécurité alimentaire, la justice sociale, le commerce équitable, les droits individuels, communautaires et collectifs, l'intégration sociale et l'insertion des paysans sans terres.

145. Le Comité a souligné l'importance des mécanismes de suivi de la CIRADR, tant du côté des gouvernements que de la société civile. Dans le premier cas, on a examiné la possibilité d'échanges d'information et d'expériences entre les institutions qui s'occupent de réforme agraire dans les pays de la région. D'autre part, s'agissant de la participation de la société civile, on a évoqué le mécanisme de dialogue national inclusif, tel que prévu au paragraphe 29 de la Déclaration finale. Dans ce sens, le Comité a indiqué que la FAO devait jouer un rôle important pour soutenir ce suivi.

146. Le Comité a souligné l'importance de la proposition du GRULAC concernant la réalisation de séminaires sous-régionaux, avec une ample participation des mouvements sociaux pour le suivi de la CIRADR, et a indiqué que des sources de financement ont déjà été identifiées pour leur réalisation.

147. Le Comité a indiqué qu'il est fondamental que la région puisse assurer le suivi de la CIRADR au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale ainsi que du Conseil de la FAO, y compris éventuellement par l'élaboration de directives volontaires pour la réalisation nationale du droit à la terre.

148. Le Comité a demandé à la FAO d'organiser et de réaliser, par l'intermédiaire du Secrétariat technique de la CIRADR et avec la coordination du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, des séminaires et tables rondes de discussion, organisés par groupes de pays, avec une large participation des mouvements sociaux, pour jeter les bases d'un Plan d'action qui permette de résoudre, sur une base volontaire, les problèmes les plus urgents identifiés par la CIRADR.

149. Le Comité a demandé que le Secrétariat technique de la CIRADR de la FAO, sous la coordination du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, prépare un document qui serait soumis pour examen et approbation à la cent trente et unième session du Conseil de la FAO, en novembre 2006, afin de soutenir la réalisation des séminaires sous-régionaux susmentionnés, et d'obtenir les informations de base nécessaires à la préparation et la mise en oeuvre future d'un Plan d'action de la CIRADR.

150. Le Comité a recommandé à la FAO que ses unités compétentes (en particulier TCAP) préparent une proposition, par exemple, un Programme spécial pour la réforme agraire et le développement rural, afin d'assurer le soutien nécessaire à la réalisation des activités mentionnées.

Adoption du rapport du Comité technique

151. Le Comité a approuvé à l'unanimité le rapport.

Clôture de la réunion du Comité technique

152. Le Comité a remercié à nouveau le Gouvernement et le peuple de la République bolivarienne du Venezuela pour leur hospitalité.

153. Le Président du Comité technique a remercié les délégués pour leur participation et a déclaré close la réunion du Comité technique.

QUESTIONS FINALES

Date, lieu et thèmes de la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes

154. La Conférence a pris note avec satisfaction de la proposition de la Délégation du Brésil d'accueillir la trentième Conférence régionale de la FAO, qui se tiendrait en 2008. Cette proposition a reçu le soutien unanime des délégations présentes. Elle a demandé également au Directeur général de tenir compte de la recommandation de la Conférence au moment de prendre sa décision quant au lieu et à la date de la Conférence en consultation avec le Gouvernement brésilien.

155. La délégation brésilienne a suggéré d'envisager que la Conférence suivante, prévue pour 2010, se tienne en Colombie.

Autres questions

156. Le Représentant permanent de la République dominicaine auprès de la FAO a lancé un appel à la Conférence pour que les pays de la Région contribuent volontairement, dans la mesure de leurs moyens, au financement de l'Évaluation externe indépendante et donnent la preuve, ce faisant, de leur appui politique à cette initiative.

157. L'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de la FAO a adressé à la Conférence un message exhortant les pays de la Région à redoubler d'efforts pour combattre le fléau de la faim et améliorer les conditions de vie de la population rurale.

158. Le Ministre guatémaltèque de l'agriculture a réitéré l'engagement de donner suite, par des mesures concrètes immédiates, aux recommandations de la FAO concernant l'initiative « Amérique latine et Caraïbes libérées de la faim en 2025 ».

Adoption du rapport

159. La Conférence a adopté le rapport de la session à l'unanimité, y compris le rapport du Comité technique qui fait partie intégrante du document.

Clôture de la Conférence

160. La Conférence a remercié le Gouvernement et le peuple de la République bolivarienne du Venezuela d'avoir accueilli la Conférence et d'avoir mis à sa disposition toutes les installations nécessaires pour permettre le bon déroulement de ses travaux.

161. Le Sous-Directeur général de la FAO et Représentant régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a remercié les délégations du travail réalisé et le Gouvernement et le peuple de la République bolivarienne du Venezuela d'avoir organisé la session avec une grande efficacité. Il a réitéré l'engagement de la FAO à donner suite aux recommandations de la Conférence.

162. Le Ministre de l'agriculture et des terres de la République bolivarienne du Venezuela a félicité les délégations des résultats obtenus pendant la Conférence et s'est déclaré convaincu de ce que l'effort accompli représente un grand pas en avant dans la stratégie de lutte contre la faim dans la Région. Au nom du Gouvernement et du peuple de la République bolivarienne du Venezuela, il a remercié les délégations et déclaré close la vingt-neuvième Conférence de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,*

Introduction

C'est pour moi un honneur et un grand plaisir que de me retrouver en compagnie des dirigeants du secteur agricole d'Amérique latine et des Caraïbes, réunis pour participer à cette vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO. Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer, au nom de l'Organisation, de son personnel – et, également des délégués et observateurs – notre reconnaissance au Président Hugo Chavez, au Gouvernement et au peuple de la République bolivarienne du Venezuela pour avoir accueilli cette Conférence, en nous offrant leur généreuse hospitalité.

État de l'insécurité alimentaire dans le monde et dans la région Amérique latine et Caraïbes

Il y a dix ans, les dirigeants de la communauté internationale, réunis à Rome lors du Sommet mondial de l'alimentation, avaient décidé de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim avant 2015. Il apparaît maintenant, à mi-parcours, que si l'on ne redouble pas d'efforts dans les dix prochaines années, cet objectif ne sera atteint qu'en 2150.

Si l'on fait le bilan des progrès accomplis en vue de la réalisation de cet objectif, il faut bien constater que malgré les percées significatives obtenues, le rythme d'avancement reste dans la plupart des régions du monde insuffisant pour atteindre les objectifs fixés. Si les tendances actuelles se poursuivent, la région Amérique latine et Caraïbes serait la seule région en développement susceptible d'atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire à la date prévue. En effet, au cours des dernières années, le nombre de personnes sous-alimentées a diminué, passant de 59 millions de personnes en 1990-1992 à 52 millions en 2001-2003. Cependant, ces chiffres globaux masquent la détérioration de la situation en Amérique centrale et dans les Caraïbes, où le nombre de personnes sous-alimentées est passé de 12,7 millions en 1990-92 à 14,1 millions en 2001-2003. Il faudrait donc réaliser des progrès quatre fois plus rapides qu'au cours des dix premières années, ce qui est possible surtout pour certains pays de l'Amérique australe et ceux qui disposent de ressources énergétiques et minières, mais sans doute plus difficile pour les autres.

La réduction de la faim est non seulement essentielle au plan humanitaire, mais c'est aussi une condition préalable du développement économique et social. Elle aura un impact direct sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé par une meilleure nutrition et des progrès dans l'éducation par l'accroissement des revenus de l'agriculture rurale mais aussi urbaine et périurbaine.

L'Amérique latine et les Caraïbes ont enregistré une augmentation du PIB de 5,9 pour cent en 2004 et de 3,8 pour cent en 2005. Il s'agit là du progrès le plus rapide enregistré par l'économie de la région depuis les années 70. La région connaît donc des conditions macro-économiques favorables qui devraient permettre d'avancer rapidement vers une plus grande justice au niveau de la distribution des fruits de la croissance, en particulier au bénéfice des populations les plus pauvres.

Développement de l'agriculture en Amérique latine et Caraïbes en 2004-05: les résultats

Production alimentaire

La production alimentaire a augmenté de 3,5 pour cent par an entre 2000 et 2004, soit à un taux bien supérieur à celui de la croissance démographique (1,4 pour cent) et légèrement au-dessus de la moyenne enregistrée dans les années 90 (3,4 pour cent).

- *production agricole*

La production agricole a augmenté de 3,3 pour cent entre 1992 et 2004. Le taux de croissance s'établit à 3,5 pour cent par an de 2000 à 2004, soit plus que les taux de croissance des décennies précédentes (2,4 pour cent dans les années 80 et 3,1 pour cent dans les années 90).

Cinq pays de la région ont toutefois souffert de crises alimentaires en 2002, principalement à cause de catastrophes d'origine climatique et de la chute des cours du café.

- *cultures*

La croissance de la production pour les cultures n'a été que de 1,6 pour cent en 2004, mais elle était de 7,1 pour cent en 2003. Le taux de croissance moyen de ce sous-secteur depuis le début du siècle est de 3,3 pour cent par an, soit nettement plus que la moyenne mondiale de 2,2 pour cent par an, et plus que les taux obtenus dans d'autres régions en développement (2,8 pour cent en Asie et 2,7 pour cent en Afrique).

Ces résultats encourageants ont pu être obtenus grâce aux réorientations du cadre macroéconomique de la région, qui était fortement défavorable au secteur agricole, mais aussi du fait d'une plus grande participation aux échanges, stimulée par la forte demande internationale pour plusieurs produits de base.

Divers facteurs préoccupants exigent cependant l'attention de la Conférence. Ce sont surtout les pays du Cône Sud qui ont pu saisir les possibilités offertes par le commerce international de produits de base, grâce à une adaptation de leur cadre institutionnel et à un meilleur potentiel en ressources naturelles. On enregistre dans ces pays une forte augmentation des superficies cultivées, notamment en soja et d'autres cultures, qui a permis la croissance accélérée de la production mais qui cause de nombreux problèmes pour l'équilibre des écosystèmes. Pour relancer l'agriculture des autres pays, qui ont souvent perdu des conditions commerciales préférentielles, il faut prendre des mesures permettant d'intensifier la production du secteur par l'investissement dans les infrastructures rurales notamment et en augmentant la valeur ajoutée par le développement des activités agro-industrielles.

- *élevage*

L'élevage représente 43 pour cent de la production agricole, proportion semblable à celle de l'Amérique du Nord et de l'Europe et nettement supérieure au taux de 30 pour cent enregistré dans les autres régions en développement.

Entre 2000 et 2004, la production animale a augmenté dans la région à un taux de 2,9 pour cent par an contre 3,6 pour cent pendant la décennie précédente. Le développement de secteurs dynamiques de l'élevage (volaille, porcins, bovins et production laitière), où les perspectives de la demande sont favorables, devrait permettre de maintenir la croissance à moyen terme. Il est toutefois indispensable de régler les problèmes de sécurité sanitaire et leurs effets sur la production et le commerce international.

Produits de la pêche

Les ressources halieutiques les plus importantes sont pleinement exploitées, voire dans certains cas surexploitées. Compte tenu des phénomènes climatiques, les volumes débarqués font apparaître une tendance à la baisse de 2,1 pour cent par an. Si l'on veut éviter d'épuiser les stocks, il faut renforcer la gestion et prendre de nouvelles dispositions institutionnelles plus conformes au Code de conduite pour une pêche responsable.

Le secteur forestier

L'Amérique latine et les Caraïbes comptent 924 millions d'hectares de forêts naturelles, soit 23 pour cent du couvert forestier mondial. Mais la perte annuelle nette de superficie forestière s'établit à 4,7 millions d'hectares, soit 64 pour cent des pertes à l'échelle mondiale.

Le développement forestier de la région n'est pas satisfaisant et la situation ne s'améliore pas, sauf dans deux ou trois pays. Une évolution rapide des institutions est nécessaire, de même que l'adoption de nouveaux mécanismes pour orienter les agents bénéficiaires vers une utilisation durable des ressources forestières.

Commerce des produits agricoles

En 2004, les exportations de produits agricoles de l'Amérique latine et des Caraïbes ont atteint 75 milliards de dollars EU, soit une augmentation de 18,2 pour cent par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, les importations de produits agricoles ont atteint 35 milliards de dollars EU, soit une augmentation de 10,5 pour cent par rapport à 2003.

La balance du commerce des produits agricoles pour 2004 enregistrait un excédent de 40 milliards de dollars EU, soit un résultat extrêmement positif pour la région.

Les contraintes

Eau

La viabilité à long terme de l'agriculture de la région passe par la gestion durable des ressources naturelles et notamment par une efficacité accrue de leur utilisation et de leur conservation. Même si la région est relativement privilégiée et reçoit 30 pour cent des précipitations mondiales, les ressources en terres et en eaux souffrent, dans de nombreuses zones, d'une grave dégradation d'origine anthropique. En outre, 13 pour cent seulement des terres cultivées sont irriguées. La région devrait assurer un accès accru de la population à une eau de qualité, dans le cadre d'un processus de modernisation institutionnelle, de développement des investissements et d'adoption de mesures de protection de l'environnement.

La FAO encourage la participation des usagers à la prise de décisions, la définition de systèmes de gestion efficace et de conservation axés sur les microbassins hydrographiques.

Infrastructures rurales

Dans de vastes zones de la région, les progrès enregistrés en matière de productivité agricole n'ont pas été accompagnés d'un développement correspondant des infrastructures de transport, de communication et d'accès aux services en milieu rural. Il est donc indispensable de réduire les coûts de transaction des petits producteurs pour améliorer leurs revenus et leur sécurité alimentaire.

Financement

La population rurale représente 23 pour cent du total national et l'agriculture assure 18 pour cent de l'emploi, mais la part des dépenses publiques allouées au milieu rural n'est en moyenne que de 6,5 pour cent des dépenses totales. En outre, au cours des dix dernières années, les dépenses rurales par habitant ont été réduites, de 205 à 141 dollars E.U.

Les États Membres de la FAO, réunis pour la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, à Porto Alegre, au Brésil, en mars 2006, ont proposé que la réforme agraire soit plus centrée sur les pauvres et leurs organisations, qu'elle ait une orientation sociale et qu'elle soit participative. Elle devrait contribuer à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté. Elle doit en outre être fondée sur des droits de propriété individuels, communaux et collectifs sécurisés et sur l'équité dans l'accès à cet important facteur productif à dimension culturelle, en particulier pour les paysans sans terre. Elle doit promouvoir la productivité, le renforcement des marchés locaux et nationaux, l'emploi, la génération de revenus, et l'insertion sociale. Elle devrait également favoriser la conservation des ressources environnementales des zones rurales, dans le respect des droits et aspirations des populations rurales.

Le cadre institutionnel

Les dispositifs institutionnels régissant les marchés ruraux et de travail doivent garantir une utilisation efficiente et durable des ressources et être accompagnés de systèmes d'évaluation et de contrôle.

Maladies transfrontières

Les pays de la région sont toujours indemnes du sous-type H5N1 de l'influenza aviaire. Dans le passé, le Chili, El Salvador, le Guatemala et le Mexique ont souffert de poussées de grippe aviaire hautement pathogène dues à d'autres souches (H5N2 et H7N3), mais celles-ci ont été détectées en temps voulu et éliminées, empêchant leur diffusion massive dans la région. Ces foyers de grippe aviaire ont entraîné des coûts très élevés: rien qu'au Chili, l'impact économique du foyer de 2002 a été évalué à 31 millions de dollars E.U.

D'autres maladies comme la fièvre aphteuse, l'encéphalopathie spongiforme bovine, la peste porcine, la lucilie bouchère et la rage entraînent également des pertes au niveau de la production et des restrictions sur le plan commercial. La FAO, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale, a lancé récemment le Programme mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières (GF-TAD). À ce titre, la FAO finance également quatre projets de coopération technique, pour l'Amérique centrale, les pays andins, l'Amérique du Sud et les Caraïbes, destinés notamment à renforcer les services vétérinaires.

Autres initiatives

Au début de cette année, des spécialistes latino-américains de la sécurité alimentaire ont lancé l'initiative L'Amérique latine libérée de la faim en 2025 (ALSH-2025), qui poursuit cinq objectifs, à savoir: le renforcement de l'organisation institutionnelle de la sécurité alimentaire dans les pays de la région; la coopération Sud-Sud entre les pays de la région et d'autres continents; la mise en valeur du capital humain grâce à la formation technique; l'appui aux gouvernements en vue de relier les initiatives nationales visant à réduire la faim et la pauvreté; et la recherche appliquée à la sécurité alimentaire.

La FAO se réjouit de cette initiative qui renforcera les dispositifs de lutte contre la faim dans la région. Elle est disposée à lui apporter tout son appui.

Questions à l'ordre du jour de la Conférence régionale

Après avoir examiné les importantes questions techniques inscrites à l'ordre du jour et analysé les principales tendances de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire en Amérique latine et dans les Caraïbes, les participants à la Conférence feront des recommandations concernant les mesures à prendre par les pays et la coopération technique attendue de la FAO. La Conférence régionale examinera les progrès accomplis par les pays de la région, en vue de réaliser les Objectifs du Sommet de l'alimentation et de celui du Millénaire pour le développement. Elle devra aussi examiner la suite donnée aux principales recommandations de la Conférence régionale de 2004.

Enfin, deux tables rondes seront organisées pour débattre des problèmes et perspectives du marché commun agricole régional ainsi que des défis institutionnels qui se posent dans la région.

Résultats de la trente-troisième Conférence de la FAO

La trente-troisième Session de la Conférence de la FAO, qui a eu lieu à Rome en novembre 2005, a adopté un budget de 765,7 millions de dollars EU pour l'exercice biennal 2006-2007, soit une croissance nominale zéro complétée par des dépenses de sécurité et 6 millions de dollars EU pour des programmes prioritaires. Cette Conférence a aussi examiné mes propositions de réforme de l'Organisation. Elle a approuvé, entre autres, certains changements à la structure organisationnelle du siège qui ont déjà été effectués ainsi que la mise en œuvre des propositions de décentralisation dans une région et l'ouverture d'un autre bureau sous-régional. À cet égard, j'ai décidé de commencer cet exercice par la région Afrique et la sous-région Asie centrale et je compte proposer au Conseil de novembre 2006 l'extension de la décentralisation aux autres régions du monde et la restructuration du Siège dans la limite des huit départements indiqués par la Conférence. Dans ce cadre, il est prévu d'établir de nouveaux bureaux sous-régionaux qui couvriraient l'Amérique centrale, les pays andins et le MERCOSUR. J'espère que les propositions à ce sujet recevront votre soutien.

Le Programme de travail et budget 2006-2007, qui sera soumis pour approbation au Comité financier et au Comité du Programme en mai prochain, dans le cadre des orientations de la Conférence de novembre 2005, prend en compte les changements initiaux dans la structure organisationnelle à la fois au Siège et dans les bureaux décentralisés, et met un accent particulier sur la diffusion des connaissances et le renforcement des capacités dans les pays en développement.

La FAO devra en outre mobiliser environ 15 millions de dollars EU de fonds volontaires pour couvrir les coûts de transition liés à la réforme.

Conclusions

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

C'est dans les campagnes que vit la plus grande partie des personnes souffrant de la faim. La population rurale reste fortement marginalisée notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'accès aux services. L'agriculture est la principale source d'emploi en milieu rural. Elle a une interaction dynamique avec les autres activités économiques. Le développement agricole joue donc un rôle fondamental dans l'amélioration du revenu rural, des indicateurs de bien-être et de la sécurité alimentaire des campagnes. Mais ce sont aussi les agriculteurs pauvres qui migrent vers les villes et renforcent la prolétarisation dans les périphéries des capitales nationales et régionales.

La lutte pour éliminer la faim et réaliser les Objectifs du Millénaire sera gagnée ou perdue dans l'agriculture rurale, urbaine et périurbaine. Je suis certain que cette Conférence régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes fournira des suggestions et donnera des orientations pour encourager le développement agricole et rural et réaliser l'objectif de sécurité alimentaire.

Je vous remercie de votre aimable attention.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT INDÉPENDANT DU CONSEIL DE LA FAO

Monsieur le Vice-Président
Monsieur le Directeur général de la FAO
Mesdames et Messieurs les ministres
Mesdames, Messieurs

C'est un plaisir et un honneur pour moi de vous adresser, en mon nom propre et au nom de tous les États Membres de la FAO, nos remerciements les plus sincères, Monsieur le Vice-Président, et, par votre intermédiaire, au Président, au Gouvernement et au grand peuple de la République bolivarienne du Venezuela, pour l'hospitalité et la générosité inoubliables avec laquelle vous avez accueilli tous les participants à la vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Le sens de l'histoire et de la civilisation régnant dans toute la région a rempli mon cœur de respect, d'orgueil, de confiance et d'espérance dans le développement et la prospérité à venir de la région. Cette espérance plonge ses racines non seulement dans les civilisations antiques des Mayas, des Incas et des Aztèques, mais aussi dans l'histoire plus récente de l'indépendance incarnée par Simon Bolivar.

Monsieur le Président, cet optimisme et cette espérance ne découlent pas uniquement de l'histoire, mais aussi de réalités très actuelles. En tant qu'économiste, je considère de mon devoir de souligner les effets et l'influence profonde de l'école de pensée de la théorie de la dépendance associée au nom de Raul Prebisch, sur les stratégies économiques et les politiques des pays, un peu partout dans le monde, notamment dans les domaines du commerce, de la sécurité alimentaire et de l'autonomie. Par ailleurs, les politiques actuelles de faim zéro, de coopération Sud-Sud, de réforme agraire et de développement durable, ainsi que le droit à l'alimentation, mis en oeuvre dans de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, constituent un exemple patent qui nourrit mon optimisme quant à l'avenir de la région.

Monsieur le Président, nous vivons dans un monde dont personne n'aurait pu prévoir de manière réaliste, jusqu'au milieu du siècle dernier, la prospérité et la richesse matérielle. Le PIB mondial dépasse les 40 milliards de dollars; certains pays jouissent d'un revenu par habitant supérieur à 40 000 dollars EU par an, alors que, dans le même monde et en même temps, trois milliards de personnes vivent avec moins de 2 dollars par jour. Chaque jour, 25 000 enfants meurent de faim et de malnutrition; autrement dit, pendant les cinq jours que durera notre Conférence ici au Venezuela, 125 000 enfants ne se réveilleront jamais de leur sommeil. Malgré son incroyable richesse matérielle et les technologies et facteurs de production dont il dispose, le monde ne fait pas grand chose pour sauver ces vies et leur donner un peu d'espérance. Même si l'on dit que la raison de ce renoncement est l'absence de volonté politique, à mon avis nous devrions trouver des solutions qui aillent au-delà.

Monsieur le Président, nous avons eu la démonstration de l'incapacité de l'économie libérale et de la soi-disant main invisible des économistes classiques à diriger notre monde convulsif qui est en train de se transformer en village mondial caractérisé par des inégalités et des injustices sans précédent.

Ce dont notre monde a le plus besoin, c'est d'une direction humaniste et pacifique et de quelques cœurs qui battent très fort aux quatre coins de la planète. Plus simplement, si la liberté et la concurrence sont la source de l'efficacité et du progrès, le respect et l'assistance aux personnes

démunies et vulnérables constituent le fondement de la paix, du développement et de la justice. Nous devons transformer la culture de la cupidité en culture de l'assistance. La FAO, avec son mandat « Fiat Panis » qui veut dire de la nourriture pour tous, constitue un bon exemple de cette culture. La FAO, avec ses objectifs sacrés et ses sources inestimables de connaissances et d'expérience, est, ou plutôt pourrait être, un cœur visible pour le monde dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la pauvreté et de la faim. Si la FAO n'existait pas, il serait temps de l'inventer.

Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs,

À l'aube du troisième millénaire, la FAO se trouve à un moment critique, c'est à dire très important et délicat, de son histoire. L'Organisation qui au cours de ses 60 ans de service en faveur des pauvres a toujours été en première ligne du combat contre l'insécurité alimentaire et a exercé un impact considérable sur le développement agricole mondial a aujourd'hui besoin d'une réforme. En harmonie avec tout le système des Nations Unies, cette nécessité a été soulignée simultanément par son Directeur général et sa vision de l'avenir et par tous ses États membres. La première phase des réformes proposées par le Directeur général commence déjà à être appliquée, tandis que la seconde intitulée « Vision pour le XXI^e siècle » sera présentée sous peu. Je suis convaincu que vous approuverez ce document très important et formulerez des observations précieuses à son sujet. Parallèlement, les États Membres ont proposé une Évaluation externe indépendante. En 2005, le Conseil et la Conférence ont souligné l'importance qu'ils accordaient à la mise en route immédiate de l'Évaluation externe indépendante et à la publication en temps opportun du rapport qui en découlerait, pour que les Organes directeurs puissent l'examiner dans sa totalité en novembre 2007. La Conférence a en particulier souligné la fonction de soutien mutuel entre l'Évaluation externe indépendante et les propositions de réformes du Directeur général. Elle a « accueilli avec satisfaction dans ce contexte la création d'un Fonds fiduciaire multilatéral pour l'Évaluation externe indépendante et a exhorté tous les Membres à y contribuer de toute urgence afin de faire de cette évaluation un produit authentique des Membres dans leur ensemble ».

Mesdames et Messieurs, le Président du Comité du Conseil pour l'Évaluation externe indépendante m'a demandé d'appeler votre attention sur cette recommandation de la Conférence et de vous demander une contribution financière, si modeste soit-elle, pour démontrer symboliquement votre appui à cette pratique que nous devons faire nôtre.

Chers frères et soeurs, permettez-moi de terminer en ajoutant une note historique supplémentaire. À l'aube du deuxième millénaire, c'est à dire il y a plus de mille ans, a été ouverte au public la demeure d'un SOUFI (Abolhassan Kharaghani) pour servir de pension. Au-dessus de l'entrée, on pouvait lire: « À celui qui entre dans cette maison, donne à manger et ne demande pas à quoi il croit, car à celui à qui le Tout-Puissant accorde le droit à la vie, Abolhassan accorde plein droit à la nourriture ». Seule une conviction de cet ordre nous permettra d'éradiquer la faim et la misère de ce monde.

Je vous remercie.

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ TECHNIQUE

(24 et 25 avril 2006)

I. QUESTIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la réunion du Comité technique
2. Élection du Président et du Vice-Président du Comité technique et nomination du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier du Comité technique

II. QUESTIONS TECHNIQUES

4. Politiques territoriales pour le développement économique et social du monde rural
5. Hygiène et sécurité sanitaire des produits alimentaires. Tendances et défis pour l'Amérique latine et les Caraïbes
6. Tendances et enjeux dans les domaines de l'agriculture, des forêts, des pêches et de la sécurité alimentaire en Amérique latine et dans les Caraïbes
7. Adoption du rapport du Comité technique
8. Clôture de la réunion du Comité technique

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION PLÉNIÈRE

(26 - 28 avril 2006)

I. QUESTIONS PRÉLIMINAIRES

1. Cérémonie d'ouverture
2. Élection du Président et des Vice-Présidents et nomination du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

II. DÉCLARATIONS

4. Déclaration du Directeur général
5. Questions découlant de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO. La Réforme de la FAO. Première partie: Propositions révisées du Directeur général. Deuxième partie: Une vision pour le XXI^e siècle
6. Rapport sur les activités de la FAO dans la région (2004-2005), en particulier sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la suite donnée aux principales recommandations de la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes
L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025: Contributions pour un cadre d'action
7. Renforcement des capacités régionales en vue de la prévention et de la maîtrise de la grippe aviaire en Amérique latine et dans les Caraïbes
8. Rapports des commissions régionales: Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO); Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine (COPESCAL); et Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COFALC)
9. Table ronde « Vers un marché commun agricole régional: problèmes et perspectives »
10. Table ronde « Défis institutionnels en matière d'innovation technologique à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale »
11. Date, lieu et thèmes de la trentième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
12. Autres questions
13. Adoption du rapport (y compris le rapport du Comité technique)
14. Clôture de la Conférence régionale

LISTE DES PARTICIPANTS**BUREAU DE LA CONFÉRENCE**

Président	Elías JAUA	VENEZUELA
Vice-Présidents	Erskine GRIFFITH G.C.M.J.P Hugo SALVATIERRA María del Carmen PÉREZ Rodolfo COTO Adrian MITCHELL Andrés BOTRAN Philippe MATHIEU Héctor HERNÁNDEZ Roger CLARKE Cedric Roy LIBURD Montgomery DANIEL Jarette NARINE José MUJICA	BARBADE BOLIVIE CUBA COSTA RICA GRENADÉ GUATEMALA HAÏTI HONDURAS JAMAÏQUE SAINT-KITTS-ET-NEVIS SAINT-VINCENT-ET-LES- GRENADINES TRINITÉ-ET-TOBAGO URUGUAY
Rapporteur	Luis Camilo OSORIO	COLOMBIE

BUREAU DU COMITÉ TECHNIQUE

Président	Elías JAUA	VENEZUELA
Vice-Présidents	Roger CLARKE Barton CLARKE	JAMAÏQUE BARBADE
Rapporteur	Milton RONDÓ Filho	BRÉSIL

ÉTATS MEMBRES DESSERVIS PAR LE BUREAU RÉGIONAL

ARGENTINE

Chef de délégation

Javier de Urquiza
Sub-secretario de Agricultura, Ganadería y
Forestación
Secretaria de Agricultura, Ganadería,
Pesca y Alimentos

Suppléants

Alejandra Sarquis
Directora Nacional de Mercados
Secretaria de Agricultura, Ganadería Pesca
y Alimentos

Maria del Carmen Squeff
Representante Permanente Alternativa
de Argentina ante la FAO

Fabián Oddone
Consejero
Embajada Argentina en Venezuela

Georgina De Sanctis
Dirección de Asuntos Económicos
Multilaterales Ministerio de Relaciones
Exteriores

BARBADE

Chef de délégation

Erskine Griffith G.C.M. J.P
Minister of Agriculture and Rural
Development

Suppléants

Keith Franklin
Ambassador of Barbados to Venezuela

Barton Clarke
Chief Agricultural Officer
Ministry of agriculture and Rural
Development

BOLIVIE

Chef de délégation

Hugo Salvatierra
Ministro de Desarrollo Rural,
Agropecuaria y Medio Ambiente

Suppléant

Simón Condo
Viceministro de Asuntos Campesinos y
Desarrollo Rural
Ministerio de Desarrollo Rural
Agropecuaria y Medio Ambiente

BRÉSIL

Chef de délégation

Luis Carlos Guedes Pinto
Secretario Ejecutivo

Suppléants

Flavio Miragaia Perri
Embajador
Representante Permanente de Brasil ante la
FAO

Valter Bianchini
Secretario Nacional de Agricultura
Familiar
Ministerio de Desarrollo Agrario

Cleberson Carneiro Zavaski
Subsecretario de Planificación de
Acuicultura y Pesca/ SEAP

Onaur Ruano
Secretario Nacional de Seguridad
Alimentaria y Nutricional
Ministerio de Desarrollo Social y Combate
contra el Hambre

Caio Franca
Jefe del Gabinete del Ministro de
Desarrollo Agrario

Milton Rondó Filho
Coordinador General de Acciones
Internacionales de Combate Contra el
Hambre

Mario Mottin
Secretario de la Representación
Permanente de Brasil ante la FAO

Adriana Aranha
Asesora Especial del MDS para el Hambre
Cero

Celio Brovino Porto
Secretario de Relaciones Internacionales
Ministerio de Agricultura, Pecuaria y
Abastecimiento

Celso Carvalho
Subjefe de Asesoría Internacional del
MDA

Patricia de Rocha Canuto
Técnica de CTRM de ABC / MRE

Luis Volcanes
Asistente Técnico
Embajada de Brasil en Venezuela

CHILI

Chef de délégation

María Cecilia Leiva
Subsecretaria de Agricultura

Suppléants

Sergio Insunza
Representante Permanente Alterno ante la
FAO

Angel Sartori
Asesor Asuntos Internacionales
Ministerio de Agricultura

Mario Arriagada
Primer Secretario
Embajada de Chile en Venezuela

Alejandro Gibbons
Segundo Secretario
Embajada de Chile en Venezuela

COLOMBIE

Chef de délégation

Luis Camilo Osorio
Embajador de Colombia ante la FAO

Suppléants

Luis Alberto Lobo
Ministro Plenipotenciario
Embajada de Colombia en Venezuela

Sergio Suárez Roa
Primer Secretario

Patricia Dávila
Coordinadora de Asuntos económicos
Multilaterales

COSTA RICA

Chef de délégation

Rodolfo Coto
Ministro de Agricultura

Suppléants

Walter Rubén Hernández Juárez
Embajador de Costa Rica en Venezuela

Charles Hernández
Ministro Consejero
Embajada de Costa Rica en Venezuela

Daniel Pacheco
Asesor del Despacho del Ministro
Ministerio de Agricultura

Guillermo Chalele
Asesor Comercial

Jacinto Ferreira
Presidente de Compañía Nacional de
Abastecimiento

CUBA

Chef de délégation

María del Carmen Pérez Hernández
Ministra a.i. de Agricultura

Suppléants

Germán Sánchez Otero
Embajador
Embajada de Cuba en Venezuela

Marcos Nieto Lara
Consejero Económico
Embajada de Cuba en Venezuela

Guillermo Callado
Jefe de Despacho del Ministro
Ministerio de Agricultura

José Arsenio Quintero
Especialista en Cooperación
Ministerio de la Inversión Extranjera y
Colaboración Económica/ MINVEC

DOMINIQUE

Chef de délégation

Claudia Bellot
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Fisheries and the
Environment

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Chef de délégation

Mario Arvelo Caamaño
Embajador Representante Permanente de
República Dominicana ante la FAO

Suppléants

Jaime Durán
Embajador de la República Dominicana en
Venezuela

Gustav Wiese
Ministro Consejero
Embajada de la República Dominicana en
Venezuela

Richard Douglas
Ministro Consejero Cultural
Embajada de la República Dominicana en
Venezuela

Miguel Angel González
Consejero Comercial
Embajada de la República Dominicana en
Venezuela

ÉQUATEUR

Chef de délégation

Francisco Suescum
Embajador del Ecuador en Venezuela

Suppléants

Carlos López Damm
Ministro
Embajada del Ecuador en Venezuela

Sandro Celi
Consejero
Embajada del Ecuador en Venezuela

EL SALVADOR

Chef de délégation

José García Prieto
Ministro Consejero
Embajada de El Salvador en Venezuela

Suppléant

Rafael Hernández
Encargado de Negocios con Cartas de
Gabinete

GRENADE

Chef de délégation

Adrian Mitchell
Minister of Agriculture

Suppléant

Richard Mc Phail
Ambassador of Grenada

GUATEMALA

Chef de délégation

Andrés Botrán
Secretario de Seguridad Alimentaria y
Nutricional

Suppléants

Cesar Fión
Viceministro de Seguridad Alimentaria y
Nutricional

Verónica Araujo Samayoa
Ministra Consejera

Gustavo Mendizábal
Coordinador de Normas y Regulaciones
Ministerio de Agricultura, Ganadería y
Alimentación

Humberto Manuel Tejada Vásquez
Coordinador Programa de Granos Básicos
Ministerio de Agricultura

Carlos Heer
Asesor Específico del Viceministro de
Seguridad Alimentaria y Nutricional

Ana Cristina Rodas
Asesora del Viceministro de Agricultura,
Recursos Naturales Renovables y
Alimentación

GUYANA

Chef de délégation

Odeen Ishmael
Embajador de Guyana en Venezuela

Suppléant

Roxanne Vandegar
Executive Officer

HAÏTI

Chef de délégation

Philippe Mathieu
Ministre de l'Agriculture

Suppléants

Budry Bayard
Directeur Général Adjoint

Francois Severin
Membre de la Commission de Transition du
nouveau Président Elu

HONDURAS

Chef de délégation

Héctor Hernández
Ministro de Agricultura y Ganadería

JAMAÏQUE

Chef de délégation

Roger Clarke
Minister of Agriculture and Land

Suppléants

Audley Rodrigues
Jamaican Ambassador

Don McGlashan
Chief Technical Director
Ministry of Agriculture and Land

MEXIQUE

Chef de délégation

Ramón Corral
Comisionado Nacional de Acuicultura y
Pesca, SAGARPA

Suppléants

Antonio Pérez
Ministro
Embajada de México en Venezuela

José Tulais
Director de Programas Regionales
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación

Julio Cesar García
Subdirector
Servicio Nacional de Sanidad, Inocuidad y
Calidad Agroalimentaria

NICARAGUA

Chef de délégation

Ramón Díaz
Encargado de Negocios
Embajada de Nicaragua en Venezuela

PARAGUAY

Chef de délégation

María Gloria Penayo de Duarte
Primera Dama de la Nación
Embajadora Extraordinaria de la FAO

Suppléants

Carmen Galdona
Viceministra de Agricultura
Ministerio de Agricultura y Ganadería

Ana María Figueredo
Embajadora del Paraguay en Venezuela

Enrique Jara
Ministro Consejero
Embajada del Paraguay en Venezuela

Cristian Leguizamon
Segundo Secretario del Paraguay en
Venezuela

Ana María Baiardi
Cordinadora General
Despacho de la Primera Dama

Elizabeth Palma
Coordinadora General Adjunta
Despacho de la Primera Dama

Viviana Solaeche
Secretaria Privada
Despacho de la Primera Dama

Francisca Aquino
Asistente de la Primera Dama

Carlos Kunihiro
Despacho de la Primera Dama

PÉROU

Chef de délégation

Carlos Urrutia
Embajador de Perú en Venezuela

Suppléants

Roberto Seminario
Ministro
Representante Permanente Adjunto del
Perú

Edwin Gutiérrez
Ministro
Embajada de Perú en Venezuela

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Chef de délégation

Cedric Roy Liburd
Minister of Housing, Agriculture and
Fisheries and Consumer Affairs

Suppléant

Keith Heyliger
Delegate

SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES

Chef de délégation

Montgomery Daniel
Minister of Agriculture, Forestry and
Fisheries

SURINAME

Chef de délégation

Nesta Parisisius
Encargada de Negocios

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Chef de délégation

Jarette Narine
Minister of Agriculture, Land and Marine
Resources

Suppléant

Philippa Forde
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Land and Marine
Resources

URUGUAY

Chef de délégation

José Mujica
Ministro de Ganadería, Agricultura y Pesca

Suppléants

Lucia Topolosky
Senadora

Jerónimo Cardozo
Embajador de Uruguay en Venezuela

Fernando Sotelo
Segundo Secretario
Embajada de Uruguay en Venezuela

Alexander Bracamonte
Asesor
Embajada de Uruguay

VENEZUELA

Chef de délégation

Elías Jaua
Ministro de Agricultura y Tierras

Suppléants

Ministerio de Agricultura y Tierras – MAT

Patricia Febles
Viceministro de Desarrollo de Circuitos
Agrícolas Pesqueros y Acuicolas

Amyra Cabrera
Directora General de Circuitos Agrícolas
Pesquero y Acuicola

Yasmina Méndez
Directora General de Circuitos Agrícolas
Forestales

Myriam Otero

Directora General de Mercadeo Agrícola y Sistema Agroalimentario

Zulema Malaré
Directora General de Administración y Servicio

Aracelys Chaló Cabello
Directora General de Auditoría Interna

Mary Carmen Lopez
Directora General de Planificación y Presupuesto

Yarina López
Jefe de División

Eleazar Salazar
Dirección General de Apoyo Tecnológico e Innovación

Oscar Lucentini
Presidente del Instituto Nacional de Pesca y Acuicultura

Yanette Vega
Directora
Oficina de Relaciones Internacionales
Instituto Nacional de Pesca y Acuicultura

Rodney Borrego
Asesor
Betsaida Viafara
Dirección General del Servicio Autónomo de Sanidad Agropecuaria

Lucas Mendoza
Jefe de División Servicio Autónomo de Sanidad Agropecuaria

Aimara Flores
Coordinadora Nacional del Programa de Influenza Aviar del Servicio Autónomo de Sanidad Agraria

Ramón González
Gerente de Registro Agrario
Instituto Nacional de Tierras

Javier Ibarra

Gerente de Técnico Agraria
Instituto Nacional de Tierras

Tibisay León
Presidente del Instituto de Desarrollo Rural

Evalenny Cardozo
Técnico Agropecuario
Jefe de Gerencia Adscrita a Gerencia de Gestiones de Sistemas Hidroagrícolas
Instituto de Desarrollo Rural

Fidel Ferrer
Gerente de Desarrollo Comunitario
Instituto de Desarrollo Rural

Cristina Stredel
Directora General de Relaciones internacionales

Lennys Rosales
Oficina de Relaciones Internacionales

Diana Perozo
Oficina de Relaciones Internacionales

Valentina Celta
Oficina de Relaciones Internacionales

Manuel Claros
Oficina de Relaciones Internacionales

Eliana Perdigón
Oficina de Relaciones Internacionales

Pedro Quintana
Oficina de Relaciones Internacionales

Orbelio Pereira
Director de Recursos Humanos

Zaida Carrillo
Directora General Análisis Estratégico

Ministerio de Alimentación – MINAL

Erika Farias
Ministra de Alimentación

Rafael Coronado

Viceministro de Alimentación

Danahe Cova
Directora General de Alimentos

Héctor Mérida
Coordinador de la Dirección General de Alimentos

Adriadna Gardié
Especialista de la Dirección General de Alimentos

Juliana Alezone
Directora General de Calidad

Julio Ramírez
Coordinador de la Dirección General de Calidad

Karly Meza
Especialista de la Dirección General de Calidad

Nelly Guerra
Coordinador de la Dirección General de Calidad

Carlos Barreto
Especialista de la Dirección General de Mercadeo Interno y Externo

Vanesa Avendaño
Coordinador de la Oficina de Relaciones Internacionales

Francisco Tovar
Director General de la Oficina de Información y Relaciones Públicas

Ministerio del Ambiente y los Recursos Naturales - MARN

Jacqueline Farias
Ministra del Ambiente y de los Recursos Naturales

Zulema Ramírez
Director (E) de Políticas y Planificación del Bosque

Giselle Croce
Planificador V de la Dirección de Ordenación del Territorio
Dirección General de Planificación y Ordenación Ambiental

Lissett Hernández
Directora General de Gestión y Cooperación Internacional

Olga Pérez
Directora General (E) Bosques

Jesús Ramos
Director General de la Oficina de Diversidad Biológica

Maritza Reechinti
Planificador Jefe de la Oficina Sectorial General de Cooperación Internacional

Ministerio de Ciencia y Tecnología - MCT

Prudencio Chacón
Presidente del INIA

Ana García
Directora General de Innovación de Gerencia Tecnológica y Científica

Fidias Pérez
Coordinador General de Proyectos Bilaterales

Ministerio de Educación y Deportes - MED

Aristóbulo Iztúriz
Ministro de Educación y Deportes

Armando Rojas
Viceministro de Asuntos Educativos

Adriana Tovar
Directora de Relaciones Internacionales

Yasmir González
Coordinadora de Relaciones Internacionales

Rómulo Rodríguez
 Director de Educación Media,
 Diversificada y Profesional

Vladimira Moreno
 Coordinadora Nacional de Escuelas
 Bolivarianas

Elio Aguilera
 Asesor del Despacho para Educación Rural

Félix Rosales
 Director de Educación Rural

**Ministerio de Industrias Ligeras y
 Comercio - MILCO**

Maria Cristina Iglesias
 Ministra de Industrias Ligeras y Comercio

Hector Machado
 Director General de Direcciones
 Bilaterales

José Antonio Gómez
 Especialista de Industria y Comercio

Mirtha Quintero
 Especialista en Comercio Internacional

María Pia Grilli
 Especialista en Acreditación SENCAMER

**Ministerio de Relaciones Exteriores -
 MRE**

María Pilar Hernández
 Viceministro para América del Norte

Rodrigo Cháves
 Embajador de Venezuela ante la FAO

Juan Carlos González
 Tercer Secretario

Jorge Reyes
 Jefe de División de Finanzas

Sandra Mendoza
 Primer Secretario

Elbey Borrero
 Primer Secretario

Rosana Raimundo
 Segundo Secretario

Reinaldo Sosa
 Representante del Despacho de Presidencia
 Comisión Agraria Nacional

Dahiana Ramos
 Asistente de Relaciones Exteriores

**Ministerio de Estado para la Integración
 y el Comercio Exterior -MICE**

Geta Vlad
 Asesora Ministerio de Estado para la
 Integración y el Comercio Exterior

Ministerio de Salud - MS

Francisco Armada
 Ministro de Salud

Rhaitza Mendoza
 Directora Ejecutiva INN

Josefina Hernández
 Jefe de División de Relaciones
 Internacionales

Luis Millán
 Director de Higiene de los Alimentos

Roberto Padilla
 Coordinador Nacional de Influenza Aviar

**Ministerio para la Economía Popular -
 MINEP**

Ricardo Fong Key
 Director de Cooperación Internacional

José Castillo
 Director CIARA Barlovento

Carolina Galvis
 Adjunta a la Dirección General de la
 Fundación CIARA

Gregorio Martínez
 Director de Planificación y Proyectos
 Fundación CIARA

Pedro Luis Penso Sánchez
 Especialista en Desarrollo Rural CIARA

Miguel Yáñez
 Director Proyecto Extensión Agrícola

Gladys Ayala
 Directora General de la Fundación CIARA

**Ministerio de Planificación y Desarrollo
 - MPD**

Yinder Casanova
 Director Permanente de Sectores
 Productivos

José Quintana
 Director de Desarrollo Rural

Nancy López
 Directora General de Cooperación
 Internacional

Alfredo Van Kesteren
 Asesor del Ministro de Planificación y
 Desarrollo

**Presidencia de la República Bolivariana
 de Venezuela**

Elizabeth Araujo Díaz
 Analista Internacional
 Ministerio del Despacho de la Presidencia
 Dirección de Relaciones Internacionales

Manuel González
 Asistente de Protocolo
 Vicepresidencia

**Ministerio de Finanzas/ Banco del
 Tesoro**

Ivonne Bianchi
 Gerencia Agropecuaria

Moraima Esteres

Vicerrectora de Extensión de la UPEL
 Presidenta de la Fundación Rural
 FUNDAVER

Alejandro Fung
 Vicepresidente de MERCAMARA

Carmen Rosalia Meza
 Jefe Instituto Nacional de Nutrición INN
 (E) División Nutrición en Salud Pública

Moraima Esteres
 Vicerrectora de Extensión de la UPEL
 Presidenta de la Fundación Rural
 FUNDAVER

Alfredo Rojas
 Instructor INCE

Gioconda Bautista
 Profesor INCE

Nicolás Cortés
 Facilitador INCE

Gioconda Bautista
 Profesor INCE

Margarito Parico
 Instructor INCE

Jehensón David Arévalo Briceño
 Facilitador INCE

José G. Artiles
 Presidente
 Procuraduría Agraria Nacional

José Julian Villalba
 Presidente de la Corporación Venezolana
 Agraria

Raúl Curiel
 Abogado

Jesús R Acosta
 Consultor
 Instituto de Derecho Agrario

Alvaro Sánchez

Director
Cooperativa Bolivariana de Cine Radio y
Televisión

**OBSERVATEURS D'ÉTATS MEMBRES NON DESSERVIS
PAR LE BUREAU RÉGIONAL**

SAINT-SIÈGE

Renato Volante
Permanent Observer of the Holy See to FAO

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Marianne McElroy
US Department of Agriculture, Foreign Agricultural Service

Bonnie Borris
Office of Agricultural Affairs
Embassy of the United States in Venezuela

REPRÉSENTANTS DES NATIONS UNIES ET DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

**GROUPE CONSULTATIF POUR LA RECHERCHE AGRICOLE INTERNATIONALE
(GCRAI) – GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

Selcuk Ozgediz
Management Adviser

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)

Cyril Enweze
Vice-President

Jean Jaques Gariglio
Operations Manager

Taysir Mustafa Al-Ghanem
Information and Advocacy Manager

Paul Wu
Associate Professional Officer

Ruy Villalobos
Adviser

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF)

Ives Eunill
Operations Officer

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)

David McIchlan-Karr
Resident Coordination of the United Nations System in Venezuela

Luisa Carvalho
Deputy Resident Representative

Daniel Mora
Assistant to the UNDP Resident Coordinator

Eduardo Fuenmayor Gauthier
UNDP Communications Assistant

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)

Gordana Jerger
Deputy Regional Director

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

Ramón Jesús Viñas García
Permanent Representative in Venezuela

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

ORGANISATION DU TRAITÉ DE COOPÉRATION AMAZONIEN (OTCA)

Rosalía Arteaga
Secretaria General

Francisco Ruiz Marmolejo
Director Ejecutivo

Gladys Lanfranchi
Asesora

COMMUNAUTÉ ANDINE (CAN)

Jorge Tello
Coordinador Programa Desarrollo Rural y Competitividad Agrícola

COMMUNAUTÉ ET MARCHÉ COMMUN DES CARAÏBES (CARICOM)

Gem Fletcher
Program Manager, Sectoral Programmes
CARICOM Secretariat

INSTITUT INTERAMÉRCAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

Chelston W.D. Brathwaite
Director General

Roger Guillén
Director de Operaciones Regionales para Centroamérica

Jaime Muñoz Reyes
Director de Operaciones Regionales e Integración para la Región Andina

Ernani Fiori
Representante del IICA en Venezuela

Jaime Flores
Especialista Regional en Sanidad Agropecuaria e Inocuidad de Alimentos en Venezuela

Jorge Luis Díaz
Consultor Especialista IICA Venezuela

Ana Isabel Plata
Administradora IICA Venezuela

ROTARY INTERNATIONAL

Manuel Sánchez-Abraham
Training Leader 2004-05

OFFICE INTERNATIONAL DES ÉPIZOOTIES (OIE)

José Joaquín Oreamuno
Organismo Internacional Regional de Sanidad Agropecuaria (OIRSA)
Representa OIE

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

FORUM DES AMÉRIQUES POUR LA RECHERCHE AGRICOLE (FORAGRO)

Reynaldo Pérez-Guardia
Presidente

FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR L'ÉCONOMIE FAMILIALE

Geraldene Hodelin
Dean, Faculty of Education and Liberal Studies
University of Technology

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES (FIPA)

Fernando Ariel López
Presidente del Comité Regional para América Latina y el Caribe

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS D'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE (IFOAM)**

Felipe Iñiguez
Representante Galci

PARLEMENT LATINO-AMÉRICAIN (PARLATINO)

Rafael Correa Flores
Secretario General

MARCHÉ COMMUN AUSTRAL (MERCOSUR)

José Ernesto Büttner Limprich
Director

AUTRES OBSERVATEURS**AGENCE ESPAGNOLE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (AECI)**

Angel Moreno
 Coordinador General
 Oficina Técnica de Cooperación Internacional

PROJET FAO-FODEPAL

Santiago González
 Project Director

FAO

Mohammed Saied NOORI-NAEINI
 Président indépendant du
 Conseil de la FAO

Jacques DIOUF
 Directeur général

Secrétariat de la Conférence:

José GRAZIANO DA SILVA
 Sous-Directeur général
 Représentant régional
 pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Barbara GRAHAM
 Représentant sous-régional

Héctor VASQUEZ
 Chargé de communications

Guillherme SCHUETZ
 Secrétaire de la Conférence

Denise WOLFF
 Secrétaire du Secrétaire de la Conférence et
 de la Fonctionnaire chargée des affaires de
 la Conférence

Elisa PANADES
 Chargée des affaires de la Conférence

Axelle MEYNART
 Secrétaire du Directeur général

Luis GOMEZ-OLIVER
 Chargé des rapports

Carol CHATTERTON
 Secrétaire du Sous-Directeur général

Germán ROJAS
 Chargé de l'information

Marcela SANGUINETI
 Secrétaire du chargé des rapports

Mitzi FABREGAT
 Chargée de l'inscription et des documents

Fonctionnaires:

Moisés VARGAS TERAN
 Spécialiste de la santé animale

Allan HRUSKA
 Spécialiste de la protection des plantes

Fernando SOTO
 Chef, Sous-Division de l'assistance aux politiques

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Cote du document</u>	<u>Titre</u>
LARC/06/1	Ordre du jour provisoire annoté
LARC/06/2	Politiques territoriales à l'appui du développement socioéconomique des zones rurales
LARC/06/3	Sécurité sanitaire et hygiène dans le secteur agroalimentaire. Tendances et défis pour l'Amérique latine et les Caraïbes
LARC/06/4	Questions découlant de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO
LARC/06/INF/1	Note d'information
LARC/06/INF/2	Calendrier provisoire
LARC/06/INF/3	Liste provisoire des documents
LARC/06/INF/4	Allocution du Directeur général
LARC/06/INF/5	Rapport sur les activités de la FAO dans la région (2004-2005), en particulier sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la suite donnée aux principales recommandations de la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
LARC/06/INF/5 Sup.1	Informations relatives au Forum spécial sur la suite donnée au Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation – Comité de la sécurité alimentaire mondiale 2006
LARC/06/INF/6	Tendances et enjeux dans le domaine de l'agriculture, des forêts, des pêches et de la sécurité alimentaire en Amérique latine et dans les Caraïbes
LARC/06/INF/7	Renforcer la capacité régionale de prévention et de maîtrise de la grippe aviaire en Amérique latine et dans les Caraïbes
LARC/06/INF/8	Rapport de la douzième session de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO)
LARC/06/INF/9	Rapport de la dixième session de la Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine (COPESCAL)
LARC/06/INF/10	Rapport de la vingt-troisième session de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC)
LARC/06/INF/11	Table ronde: « Vers un marché commun agricole régional: Problèmes et perspectives »
LARC/06/INF/12	Table ronde: « Défis institutionnels en matière d'innovation technologique à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale »
RC/2006/1	Réforme de la FAO: Partie I. Propositions révisées du Directeur général – Partie II. Vision pour le vingt et unième siècle

**PROPOSITION DE LA BOLIVIE, DU BRÉSIL, DU GUATEMALA ET
DU VENEZUELA CONCERNANT LA PROCÉDURE À SUIVRE POUR LES
INITIATIVES DE LUTTE CONTRE LA FAIM
EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES**

La Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a entendu et examiné avec grand intérêt les interventions et propositions faites au titre du point 6 de l'ordre du jour, concernant les mesures visant à encourager la lutte contre la faim, l'exclusion sociale et la pauvreté dans le monde, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le cadre des Objectifs du Millénaire.

Considérant qu'il existe actuellement en Amérique latine et dans les Caraïbes un vaste consensus sur la nécessité d'intensifier, à l'échelle nationale, les initiatives de lutte contre la faim, pour que les pays soient en mesure de réaliser l'OMD 1 et qu'il faut, dans cette optique, approfondir les méthodes de transposition des initiatives à plus large échelle, renforcer leur caractère institutionnel au plan national, encourager l'échange de données entre les pays sur les expériences positives et faire de la lutte contre la faim une priorité politique des pays et de la région dans son ensemble.

Dans ce contexte, il apparaît de manière évidente qu'il convient d'étudier des projets articulés de développement rural intégré, de caractère interdisciplinaire, participatif, inclusif et durable, contenant des mécanismes financiers novateurs. La Conférence a jugé important de développer des composantes telles que: les systèmes de production, les espaces territoriaux, les économies locales, y compris les marchés locaux, régionaux et nationaux, les mécanismes associatifs de participation et d'organisation communautaire, l'identification et la cartographie des zones géographiques particulièrement touchées, les populations prioritaires d'un point de vue socioéconomique, l'identification des institutions des pouvoirs publics, de la société civile, des organisations sociales, du secteur privé, etc.

Considérant, notamment, la proposition jointe en annexe, présentée par le Venezuela lors de cette Conférence, et la nécessité pour les gouvernements d'encourager les consultations internes à ce sujet (Annexe F-1).

Considérant que l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 » se trouve à un stade avancé de formulation et de préparation, que le Directeur général de la FAO a exprimé son appui et que des pays tiers pourraient souhaiter fournir les moyens initiaux pour son financement.

Considérant l'utilité et l'opportunité d'examiner, de rendre compatible ou d'intégrer d'autres initiatives existantes tant aux niveaux local, national et régional qu'à l'échelle internationale, la Conférence a demandé à la FAO, par l'intermédiaire de son Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de fournir un appui technique pour la création et le fonctionnement de deux groupes de travail complémentaires et coordonnés:

- a) un Comité technique chargé d'analyser les initiatives de lutte contre la faim et d'encourager la convergence, ouvert aux États d'Amérique latine et des

Caraïbes membres de la FAO, qui se réunirait en juillet 2006 à Caracas (République bolivarienne du Venezuela);

- b) un Groupe de travail, qui se réunirait initialement au Guatemala, composé en principe de deux (2) représentants des pays des Caraïbes, deux (2) représentants d'Amérique centrale et quatre (4) représentants d'Amérique du Sud, choisis parmi les participants au Comité technique afin d'assurer la convergence et l'intégration des projets sélectionnés à titre préliminaire par ce Comité.

Le Bureau régional de la FAO à Santiago, dans l'exercice de ses activités d'appui aux travaux du Comité technique et du Groupe de travail, rendra compte périodiquement des progrès réalisés aux Représentants permanents des pays d'Amérique latine et des Caraïbes accrédités auprès de la FAO (GRULAC) et au Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

La Conférence recommande au Comité de la sécurité alimentaire mondiale d'inscrire à son ordre du jour un point permanent concernant le suivi de cette proposition.

PROPOSITION DE LA RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA

La République bolivarienne du Venezuela, soucieuse de trouver des accords concrets pour consolider les définitions conceptuelles importantes contenues dans nos déclarations et devant la situation actuelle d'exclusion, de pauvreté et de faim qui règne à l'échelle mondiale et notamment dans notre région, propose ce qui suit:

- a) Encourager l'incorporation, dans nos modèles d'échanges, de mécanismes assurant la création de nouvelles relations de production et d'intégration solidaires et humaines. Celles-ci permettraient de jeter les bases d'un système de sécurité alimentaire pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui comprendrait initialement deux étapes. La première serait d'intensifier la coopération solidaire, moyennant la fourniture d'une aide en biens et en services aux pays de la région où l'exclusion et la pauvreté sont particulièrement répandues, biens et services qui seraient de préférence obtenus dans le secteur de l'agriculture familiale afin d'encourager le développement. La deuxième phase prévoit la création de projets combinés de développement rural intégré et leur articulation grâce à la création de réseaux entre organismes d'État et mouvements sociaux, dans le respect de l'unité de la région, mais aussi de la diversité et des lois de chaque pays.
- b) Envisager l'adoption de projets articulés de développement rural intégré, de nature interdisciplinaire, participative, inclusive et durable, contenant des mécanismes financiers novateurs, solidaires et libérateurs. Ces projets devraient aboutir à la mise au point des composantes suivantes: systèmes de production et amélioration des économies locales, mécanismes associatifs pour la participation et l'organisation communautaires, dans le but de créer concrètement des **espaces territoriaux de développement local intégré**.
- c) Examiner et intégrer les différentes initiatives existantes, compatibles entre elles, pour faire face au problème de la faim dans la région, comme l'initiative « **L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025** » et intégrer d'autres apports provenant d'organismes multilatéraux afin d'assurer l'articulation, la complémentarité, la solidarité et l'autodétermination des peuples, en levant les entraves aux programmes de développement rural intégré et de sécurité alimentaire, d'où l'importance d'intégrer cette initiative en parfaite symbiose, comme un moyen rapide de faire face aux défis mentionnés en permanence lors de nos rencontres internationales et qui seront à nouveau évoqués lors de la vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO.
- d) Créer un Comité technique, composé d'un représentant de chaque pays participant à cette vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi qu'un Groupe de travail chargé de présenter une proposition élaborée pour le fonctionnement du Comité et d'un Fonds des biens agricoles pour la nutrition solidaire; ce fonds, à participation volontaire, serait développé de manière progressive et l'attention voulue serait accordée aux mesures émergentes. Afin d'atteindre cet objectif, les délégations consulteront leur gouvernement respectif à ce sujet. La République bolivarienne du Venezuela propose que la première réunion du Comité technique se tienne en juillet 2006.

- e) Utiliser comme base de cette initiative, lors des travaux du Comité technique, le document qui sera présenté par la République bolivarienne du Venezuela, intitulé « Proposition de coopération en matière de développement rural et de sécurité alimentaire ».

**INITIATIVE « L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES LIBÉRÉES DE LA
FAIM EN 2025 »: STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE**

La Conférence, après avoir examiné avec attention et intérêt le document officiel de travail sur l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 », présenté au nom du Guatemala et du Brésil avec l'appui de différents pays (Annexe F-1);

Considérant que le projet a fait l'objet d'un examen préalable et d'une évaluation positive, au niveau des principes, par le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) de Rome et qu'il a été présenté par ce groupe à la session plénière, avec la recommandation de l'approuver;

Compte tenu du consensus généralisé se dégageant à différents niveaux, tant national qu'international, sur la nécessité d'élargir la portée des différentes initiatives visant à lutter contre la faim et la pauvreté;

Rappelant par ailleurs le premier Objectif du Millénaire pour le développement (OMD 1) qui est de réduire de moitié la faim dans le monde d'ici 2015 et notant que selon les analyses de la FAO, il serait possible, dans les conditions actuelles de la région, d'intensifier les efforts afin d'obtenir des résultats plus rapides et plus ambitieux;

Considérant en outre qu'il est nécessaire, dans cette optique, d'approfondir les études concernant les méthodologies de transposition à plus large échelle, de renforcer les institutions nationales, d'encourager les échanges et la coopération à cette fin, de promouvoir une plus grande diffusion des expériences réussies entre les pays et de continuer à placer la lutte contre la faim parmi les priorités politiques des pays et de la région dans son ensemble;

La Conférence a décidé de faire sienne l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 » et de recommander à la FAO d'encourager la mise en place des moyens humains et financiers nécessaires, y compris avec la contribution de pays tiers et d'autres organismes internationaux, en vue de sa pleine exécution, sous la conduite et la coordination de son Bureau régional de Santiago.

La Conférence a en outre décidé, à la lumière de la décision qu'elle a prise sur l'utilité d'étudier, d'articuler, de rendre compatible et, dans la mesure du possible, d'intégrer des projets poursuivant des objectifs analogues ou complémentaires, de charger le groupe de travail mentionné à l'Annexe B d'assurer la promotion et le suivi des mesures nécessaires pour la pleine exécution de cette initiative, de manière urgente.

L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES LIBÉRÉES DE LA FAIM EN 2025: CONTRIBUTIONS POUR UN CADRE D'ACTION

I. Introduction

D'après les dernières données de la FAO², on recense en Amérique latine 53 millions de personnes sous-alimentées, soit 10 pour cent de la population. Par ailleurs, environ 20 pour cent des enfants souffrent de sous-alimentation chronique modérée ou grave. Ces chiffres moyens masquent à leur tour des écarts considérables entre les pays. En effet, en 2002, la proportion de la sous-alimentation par rapport à la population totale oscillait au-dessus de 21 pour cent dans sept pays, mais était inférieure à 9 pour cent dans six autres pays.

La principale cause de la sous-alimentation en Amérique latine ne réside pas dans un manque de capacité à produire des aliments en quantités suffisantes. La balance commerciale de la région quant aux denrées alimentaires est globalement excédentaire, tout comme celle de la plupart des pays pris isolément. Le problème tient avant tout à la possibilité d'accéder aux aliments. De vastes couches de population ne disposent ni d'un revenu suffisant pour les acheter, ni des ressources nécessaires pour les produire et assurer ainsi leur propre subsistance.

Néanmoins, dans trois des pays qui enregistrent un taux de sous-alimentation élevé (Haïti, République dominicaine et Panama), le problème de l'accès se conjugue à un problème de production alimentaire. Il faut ajouter à cela les situations d'urgence dérivant de catastrophes naturelles, ainsi que les crises économiques et les récessions qui ont affecté à maintes reprises de nombreux pays de la région, contribuant à l'insécurité alimentaire et aggravant l'incidence de la sous-alimentation.

Entre 1990-92 et 2000-02, le nombre des personnes sous-alimentées dans la région a fléchi, passant de 59,5 millions à 52,9 millions, c'est-à-dire de 13 pour cent à 10 pour cent de la population. Un tel progrès n'a pas été suffisant et la tendance à la baisse semble s'être stabilisée, ce qui pourrait empêcher bien des pays d'atteindre l'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) de réduire de moitié la faim et la pauvreté d'ici à 2015.

En 2004, le nombre des personnes vivant dans la pauvreté était estimé à 222 millions, soit 42,9 pour cent de la population totale, dont 96 millions (52 millions en milieu urbain et près de 45 millions dans les campagnes), soit 18,6 pour cent du total, se trouvaient en situation de pauvreté extrême.

En termes absolus, le nombre des pauvres dans la région a diminué en 2004 (216 millions contre 226 millions en 2003) et a continué de fléchir en 2005 (213 millions). Cela représente un renversement de tendance, le total des populations pauvres ayant été en constante augmentation entre 1970 et 2003. En pourcentage, quelques progrès ont été enregistrés au niveau de l'ensemble de la région durant la dernière décennie, mais ponctués de reculs liés le plus souvent à des fluctuations de l'économie régionale. Dans les dix dernières années, la proportion de la population pauvre a oscillé entre 43 et 46 pour cent,

² FAO (2005). La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. FAO, Rome.

pour tomber à 42 pour cent en 2004 et à 41 pour cent (estimation) en 2005. Toutefois, ces améliorations parviennent à peine à rétablir la situation existante au début des années 80, préalablement à la crise de la dette extérieure.

Au niveau des pays, les progrès accomplis jusqu'en 2004 montrent que ce sont justement les pays où le taux de pauvreté extrême est le plus élevé et le revenu par habitant le plus faible qui rencontrent le plus de difficultés et ne parviendront probablement pas à atteindre l'OMD 1, si la tendance se poursuit.

II. L'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 » (ALCSH 2025)

L'analyse des progrès réalisés dans la réduction de la faim en Amérique latine et dans les Caraïbes, et l'évaluation des possibilités pour les pays de la région d'atteindre l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 et l'OMD 1 de réduire la faim de moitié d'ici à 2015 indiquent que seuls certains d'entre eux y parviendront. Cet examen révèle également que malgré l'espérance d'atteindre l'OMD 1, environ 31 millions de personnes devraient continuer de souffrir de sous-alimentation en 2015.

C'est dans la perspective d'un taux de sous-alimentation élevé et inacceptable dans une région qui a la capacité économique, technique et productive, ainsi que les ressources naturelles nécessaires pour éradiquer le problème, que l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 » a été lancée par les gouvernements guatémaltèque et brésilien en septembre 2005 à l'occasion du Sommet latino-américain sur la faim chronique, tenu au Guatemala.

Cette initiative a pour but d'encourager les pays de la région à mettre en œuvre des politiques publiques qui favorisent l'éradication de la faim en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2025. Un objectif aussi essentiel qu'ambitieux, mais néanmoins réalisable, exige un engagement politique ferme de la part non seulement des gouvernements, mais aussi des sociétés nationales de tous les pays de la région. Un engagement qui doit se traduire par des politiques publiques et des programmes visant à résoudre les principaux problèmes identifiés.

La FAO apportera son soutien aux mesures qui résulteront de l'engagement politique des pays dans cinq domaines d'action: renforcement des capacités institutionnelles de chaque pays en matière de sécurité alimentaire et de nutrition; coopération Sud-Sud entre les pays de la région et entre les pays d'Amérique et ceux d'autres continents; formation dans le domaine de la sécurité alimentaire, sensibilisation au problème de la faim et communication; réseaux ibéro-américains et cadre politique régional; et suivi de la situation alimentaire et recherche appliquée.

Selon les estimations provisoires de la FAO, si la tendance actuelle se poursuit, en 2015 et en 2025 la sous-alimentation devrait toucher respectivement 40,9 millions et 31,2 millions de personnes en Amérique latine, soit 7 pour cent et 5 pour cent de la population totale. L'incidence de la sous-alimentation en 2015 et en 2025 serait plus élevée en Amérique centrale (13 pour cent et 9 pour cent respectivement) et dans les Caraïbes (15 pour cent et 11 pour cent respectivement), avec des écarts considérables entre les pays. En Amérique du Sud, l'incidence serait de 6 pour cent et 4 pour cent, avec des variations moins importantes entre les pays.

Il convient de souligner à cet égard que la sous-alimentation a déjà été éradiquée en Argentine (où l'incidence est égale ou inférieure à 2,5 pour cent de la population) et que, selon les prévisions pour 2025, elle le sera également dans cinq autres pays (Costa Rica, Cuba, Chili, Équateur et Uruguay), même en l'absence de mesures additionnelles.

Conformément aux estimations de la FAO qui tiennent compte des progrès accomplis dans la réduction de la faim depuis la période de référence 1990-92 et donnent ainsi une indication des efforts nécessaires pour éradiquer la faim d'ici à 2025, il est possible de répartir les pays en quatre groupes. Dans le premier groupe, les pays qui pourront atteindre l'objectif d'éradiquer la faim d'ici à 2025 sans efforts ni ressources supplémentaires, à savoir: Argentine, Costa Rica, Cuba, Chili, Équateur et Uruguay. Le deuxième groupe comprend les pays qui devront déployer de modestes efforts additionnels: Mexique, El Salvador, Jamaïque, Trinité-et-Tobago, Brésil, Guyana et Suriname. Le troisième groupe est celui des pays dont les besoins d'investissement à cette fin sont moyens: Bolivie, Colombie, Paraguay, Pérou et Venezuela. Enfin, le quatrième groupe rassemble les pays qui, pour atteindre l'objectif visé, doivent mettre en œuvre des efforts et des investissements considérables: Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine et Haïti.

Les prochaines sections présentent un cadre stratégique d'action et les activités nécessaires pour la mise en route de l'initiative ALCSH 2025, compte tenu de la situation actuelle de la faim dans la région, de l'objectif de cette initiative et des efforts requis pour le réaliser.

III. Vers un cadre stratégique d'action

Comme indiqué plus haut, la cause principale de la sous-alimentation en Amérique latine et dans les Caraïbes, et de la lenteur des progrès accomplis vers la réduction de la faim, ne réside généralement pas dans l'incapacité de produire des denrées alimentaires en quantités suffisantes, mais plutôt dans l'impossibilité d'accéder aux aliments. Certains groupes de population n'ont pas suffisamment de revenus pour accéder aux aliments disponibles sur le marché, ou de ressources pour les produire et assurer ainsi leur propre subsistance. Par ailleurs, une urbanisation rapide détermine une augmentation de l'incidence de la faim plus importante dans les zones urbaines qu'en milieu rural. Les catastrophes naturelles, les situations de conflit social, les crises économiques et les récessions ont contribué à accroître l'insécurité alimentaire dans divers pays de la région. Il existe toutefois dans la région un petit nombre de pays dont le faible niveau de production et de productivité alimentaire contribue de manière significative au taux de sous-alimentation observé.

Compte tenu de ce qui précède, l'objectif de l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 » pourrait être poursuivi en adoptant un cadre stratégique d'action comportant les volets complémentaires suivants: amélioration de l'accès à la consommation d'aliments, augmentation de la production et de la productivité de l'agriculture familiale ou des petites et moyennes unités rurales et politiques pour la sécurité alimentaire urbaine.

a) Amélioration de l'accès à la consommation d'aliments

Considérant l'importance primordiale du facteur accès pour l'élimination de la faim dans la région, ce volet propose l'élaboration de mesures dans les domaines suivants:

Réduire les disparités de revenu. La concentration des revenus en Amérique latine est plus forte que dans les autres régions du monde en développement et dans les pays industrialisés. Dans les dernières décennies, la polarisation de la répartition du revenu dans la région n'a pas diminué, mais s'est au contraire accentuée. Dans un tel contexte, il est nécessaire d'intégrer au modèle de développement latino-américain des éléments qui soient cohérents avec les exigences du contexte international et favorisent le développement d'une économie de marché, et qui puissent ainsi réduire l'exclusion et contribuer à l'égalité des chances. Une telle condition est essentielle pour assurer une croissance dans l'équité et une répartition plus équitable du revenu.

Dans la plupart des pays latino-américains, les salaires et traitements représentent plus de 80 pour cent du revenu total. Par conséquent, même si des politiques de transfert de fonds publics peuvent être importantes pour atténuer la pauvreté et réduire la faim, toute possibilité d'améliorer sensiblement la répartition du revenu est liée au développement de l'emploi et au renforcement de la productivité.

L'éducation et la formation de la main d'œuvre, ainsi que les conditions pour accroître les investissements productifs, sont essentielles pour améliorer l'équité.

Le marché du travail présente des particularités importantes et de fortes asymétries. Il est essentiel que le modèle économique favorise une croissance qui s'accompagne d'une demande de main d'œuvre accrue. Par ailleurs, la flexibilité de ces marchés est nécessaire pour éviter des résistances susceptibles d'empêcher la croissance de l'emploi; toutefois, cette orientation ne doit pas être source de précarité et doit être complétée par des politiques de protection et de sécurité face au chômage.

Renforcer le système de distribution des aliments et décentraliser la capacité de stockage. L'expansion rapide des supermarchés dans la région, l'exclusion des groupes vulnérables (petits exploitants) de ce processus et l'aggravation de l'insécurité alimentaire dans certains pays ont à nouveau incité ces derniers temps à renforcer le rôle de l'État dans les systèmes alimentaires, notamment dans la distribution. Divers programmes publics ont ainsi été mis en place, comme par exemple le programme d'achats alimentaires au Brésil, le programme d'approvisionnement rural au Mexique et la société d'approvisionnements et de services agricoles, la Misión Mercal et la Misión Mercalito au Venezuela.

Il existe actuellement un certain consensus sur les rôles complémentaires du marché et de l'État, ainsi que sur le rôle de la société civile. Le renforcement des systèmes de distribution d'aliments et la mise en place de capacités futures de stockage sont donc liés à la triple complémentarité du marché, de l'État et de la société civile. Le développement de marchés alimentaires compétitifs et la mise au point de technologies de stockage sont, avec l'accès au financement, des éléments clés qui permettent de soutenir la consommation d'aliments en cas de chocs extérieurs et de maintenir le pouvoir d'achat et/ou d'assurer l'approvisionnement alimentaire. Pour garantir le bon fonctionnement des marchés alimentaires, l'action de l'État doit se concentrer sur l'identification et la résolution des défaillances de ces marchés, ainsi que sur la fourniture d'une infrastructure adéquate, physique (routes, réseau téléphonique, etc.) et institutionnelle (droits de propriété, normes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, biosécurité, etc.). La participation de la société civile garantit le respect des droits des consommateurs et des citoyens.

Assurer l'accès des groupes les plus démunis à la nourriture grâce à des systèmes de protection sociale et autres programmes d'assistance directe. Les politiques visant à favoriser l'accomplissement de ces objectifs prioritaires devraient partir d'une approche fondée sur les droits humains. Une condition normative fondamentale à cet égard est l'existence d'informations qui permettent d'identifier avec précision les personnes sous-alimentées et de les localiser. La FAO et le PAM peuvent aider les gouvernements à cibler efficacement les destinataires, grâce aux Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) et au Système de cartographie et d'analyse de la vulnérabilité.

Les politiques de protection sociale visant spécifiquement à réduire la faim devront reconnaître la vulnérabilité particulière des femmes et des enfants à la malnutrition à certains moments critiques de leur vie et appuyer l'élaboration et l'exécution de

programmes touchant, par exemple, l'alimentation de la mère et de l'enfant, l'éducation sanitaire et nutritionnelle et l'alimentation scolaire.

Au niveau national, un ferme engagement et des politiques favorisant la parité hommes-femmes, et les droits de ces dernières, sont essentiels pour améliorer l'accès à la nourriture. Au niveau des ménages, il est prouvé que la condition de la femme constitue la variable la plus importante aux fins de la réduction de la malnutrition.

Enfin, un solide engagement en matière de politiques de la part des gouvernements et des entités non gouvernementales est fondamental pour que l'aide humanitaire internationale puisse garantir l'accès à la nourriture lors de catastrophes naturelles et de crises économiques.

b) Augmentation de la production et de la productivité de l'agriculture familiale ou des petites et moyennes unités économiques rurales

Il est nécessaire d'augmenter la productivité agricole et d'améliorer les conditions de vie et la sécurité alimentaire dans les zones rurales pauvres. Accroître le rendement des petites exploitations agricoles et des fermes périurbaines dans les zones pauvres en ressources constitue l'un des moyens les plus efficaces et durables de réduire la faim, ainsi que la base pour un développement économique plus équitable. L'expérience internationale, au sein et à l'extérieur de la région, indique qu'une croissance économique dérivant de l'agriculture a un meilleur impact sur la réduction de la pauvreté et de la faim qu'une croissance induite par d'autres secteurs. La croissance de l'emploi et du revenu agricole stimule la demande de produits et de services non agricoles et donne une impulsion aux revenus ruraux provenant de sources non agricoles. Le corollaire est que la demande additionnelle de produits agricoles devrait naître à l'extérieur du secteur rural, mais que ce dernier doit être en mesure de répondre à la demande induite par les marchés intérieurs et extérieurs.

Un meilleur rendement agricole contribue à accroître les disponibilités alimentaires (ou les revenus disponibles pour l'achat des aliments) et améliore de ce fait la situation nutritionnelle des ménages ruraux, renforçant ainsi leur capacité de mener une vie bien remplie, d'étudier et de travailler avec davantage de profit, et de contribuer au bien-être général de la société. Il favorise également l'accroissement et la diversification de l'offre de produits agricoles sur les marchés locaux, jette les bases pour l'expansion et la diversification des biens négociables, offre de nouvelles possibilités d'emploi et freine la migration rurale-urbaine.

Le développement agricole au niveau des exploitations exige des cadres stratégiques favorables à la croissance du secteur, ainsi que la présence d'institutions de recherche et de vulgarisation répondant aux besoins réels des agriculteurs. Les associations de petits exploitants et les communautés agricoles, agissant en collaboration avec les ONG et d'autres organisations de la société civile, peuvent jouer un rôle important dans l'élimination de certaines des difficultés ou entraves que rencontrent leurs membres et d'autres ruraux pauvres. Ces institutions et ces collaborations ont une fonction d'autant plus importante que l'État s'est retiré presque totalement de la fourniture de certains services tels que la commercialisation et le crédit agricole.

Favoriser une utilisation durable des ressources naturelles. Bien que l'Amérique latine soit un continent relativement riche en ressources naturelles, l'accroissement de la production agricole devra découler en bonne partie d'une utilisation plus intense et efficiente de la terre, de l'eau et des ressources génétiques dont la région dispose. Il faudra également mettre un terme à la destruction et à la dégradation de son patrimoine naturel. Tout cela exigera des investissements importants pour gérer les ressources, améliorer les

technologies et mettre au point des pratiques pour intensifier la production agricole d'une manière durable. Des investissements additionnels sont donc nécessaires pour: 1) améliorer les systèmes d'irrigation et les pratiques de conservation des sols et des eaux; 2) conserver, évaluer et améliorer l'utilisation des ressources génétiques animales et végétales; et 3) exploiter de manière durable les ressources halieutiques et forestières.

Pour ce qui est de l'eau, l'un des principaux problèmes est celui de la concurrence croissante entre l'agriculture et les autres utilisations (domestiques, industrielles, etc.). L'agriculture étant la première utilisatrice de l'eau, un usage plus efficace de la part de ce secteur permettrait d'accroître les disponibilités pour d'autres utilisations. Les politiques qui influent sur l'utilisation de l'eau doivent encourager les gains d'efficacité et faire en sorte que le comportement des usagers tienne compte de la rareté de cette ressource. Des droits d'utilisation de l'eau transparents, stables et transférables constituent de puissants instruments pour promouvoir l'efficacité et une distribution équitable.

Concernant la terre, les principaux enjeux sont l'accès et la propriété (propriété individuelle ou collective, bail agricole ou droits d'utilisation à long terme), l'amélioration des pratiques de gestion et les investissements dans la fertilité des sols. La sécurité de l'accès à la terre joue un rôle important dans son utilisation durable. Le renforcement des droits des populations indigènes et des femmes à posséder et à hériter des terres revêt ainsi une importance particulière.

Assurer l'accès présent et futur à une diversité adéquate de ressources génétiques requiert des politiques nationales et internationales. Il est nécessaire de mettre en place un cadre réglementaire approprié pour l'autorisation des variétés et la distribution des semences, qui facilite les synergies entre les systèmes public, privé et informel des semences. Concernant les ressources zoogénétiques, des cadres réglementaires nationaux et internationaux, en mesure d'orienter les mesures à caractère national, doivent encore être mis au point.

Pour les pêches, le principal enjeu est celui de limiter l'accès aux ressources naturelles, dont la capture, notamment pour les stocks marins, a déjà atteint, voire dépassé, les limites de la viabilité. Le respect de ces limites relève de la responsabilité et de l'autorité partagées des gouvernements et des parties prenantes.

Pour ce qui est des forêts, il s'agit de renforcer les institutions et les politiques qui affectent l'utilisation et la conservation des importantes ressources disponibles en Amérique latine, pour les valoriser et faire en sorte qu'elles profitent à tous les groupes sociaux. Les politiques doivent promouvoir la participation des principaux intéressés à la planification et à l'exploitation forestières.

Développer l'infrastructure rurale et améliorer l'accès aux marchés. Bien que de nombreux pays de la région aient effectué d'importants investissements au niveau de l'infrastructure, il subsiste dans la plupart d'entre eux de graves carences en milieu rural, notamment dans les zones où l'agriculture de subsistance et/ou les petits producteurs sont dominants. Cela se traduit, entre autres, par une faible compétitivité et par une hausse des coûts de transaction des produits agricoles nationaux sur les marchés intérieurs et extérieurs en développement. La priorité absolue devrait être donnée à l'entretien, à l'amélioration et à l'amplification des routes rurales et autres infrastructures de base nécessaires pour stimuler les investissements privés dans la production, la commercialisation et le traitement des produits agricoles.

Les investissements dans l'agriculture rurale destinés à améliorer l'accès aux marchés produiront également des bénéfices socioéconomiques plus généraux et plus vastes, surtout

dans les zones rurales pauvres. Bien que la participation du secteur privé à la mise en place de l'infrastructure et des services connexes puisse améliorer l'efficacité et permettre de mieux répondre aux exigences globales, elle n'assure pas en soi une attention aux régions agricoles moins développées. De ce fait, le secteur public doit conserver un rôle actif dans ces investissements. Les politiques doivent encourager la décentralisation et la participation des petits producteurs et de leurs associations ou communautés, à la programmation, l'exécution, l'entretien et le financement des investissements infrastructurels, afin que la fourniture de services réponde aux exigences réelles, soit durable et prévoit diverses formes de collaboration entre le secteur public et le secteur privé.

Améliorer l'accès aux marchés exige également la mise en œuvre de politiques coordonnées et de cadres juridiques et réglementaires qui respectent les obligations internationales prises en matière de sécurité sanitaire des aliments et de normes sanitaires et phytosanitaires. La collaboration entre le secteur public et le secteur privé, tant pour la fourniture que pour la certification des services, et des approches souples pour une mise en application graduelle des normes constituent des moyens efficaces pour assurer l'accès aux marchés extérieurs.

Renforcer la capacité de produire et de diffuser les connaissances. L'accès des petits et moyens agriculteurs à la technologie agricole moderne requiert l'existence de systèmes nationaux efficaces pour la production et la diffusion des connaissances. Le développement de la recherche et de la technologie agricole est de plus en plus souvent contrôlé par les entreprises privées, qui assurent également la fourniture d'intrants et la commercialisation des produits. Il reste toutefois de nombreux domaines de recherche et de vulgarisation agricole qui offrent de maigres bénéfices au secteur privé, mais sont pourtant essentiels pour le développement agricole et la gestion durable des ressources naturelles; par exemple, la plupart des technologies utilisées par les petits agriculteurs, notamment celles qui ne dépendent pas d'intrants achetés, telles que la lutte intégrée contre les ravageurs, les pratiques permettant d'augmenter la teneur en matière organique des sols, d'améliorer l'efficacité des engrais utilisés ou de conserver les ressources génétiques.

Les politiques doivent assurer que les avancées technologiques dans les divers domaines (agriculture, informatique, communications, etc.) profitent aux petits producteurs. Cela est particulièrement important pour les zones qui ont un faible potentiel agroécologique et sont généralement négligées par la recherche commerciale privée. Le financement public doit favoriser l'élaboration et l'adaptation de solutions technologiques pour ces zones. Les technologies doivent également contribuer aux objectifs en matière de durabilité environnementale. Les organisations d'agriculteurs, les associations et groupements féminins et d'autres organisations de la société civile, peuvent promouvoir la collaboration nécessaire entre les exploitants agricoles et les spécialistes pour que les innovations correspondent à des besoins réels et soient pertinentes.

c) **Politiques pour la sécurité alimentaire urbaine**

La croissance accélérée des villes observée en Amérique latine à partir de la seconde moitié du XXe siècle a accentué les problèmes d'insécurité alimentaire dans les zones urbaines de la région. Le flux migratoire des campagnes vers les villes s'est accru, surtout dans les trois dernières décennies, par effet de la libéralisation des marchés et des ajustements structurels, de l'absence de débouchés en milieu rural et de l'évolution de l'agriculture. Du fait de cette urbanisation rapide et de l'absence de politiques d'amortissement dans les 20 dernières années, on constate aujourd'hui dans les villes d'Amérique latine une expansion des ceintures de misère, avec l'augmentation de la pauvreté urbaine et de la malnutrition qui s'ensuit.

L'élaboration de politiques et de programmes de sécurité alimentaire urbaine est facilitée par le fait que de telles politiques: *a)* visent une population bien plus concentrée dans l'espace; *b)* peuvent s'appuyer sur un réseau de services publics (éducation, santé) qui sont généralement plus avancés et plus étendus qu'en milieu rural; et *c)* peuvent compter sur une société civile plus efficace et sur un réseau d'ONG en mesure de faire le lien entre les interventions publiques et privées. Par ailleurs, le grand nombre d'activités auxquelles participent les populations pauvres limite la portée des politiques centrées sur quelques secteurs spécifiques pour améliorer leurs moyens d'existence. En général, les politiques de sécurité alimentaire urbaine peuvent être regroupées en deux grandes catégories: *i)* celles qui renforcent et protègent les moyens d'existence des populations pauvres, et *ii)* celles qui visent directement à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Politiques visant à renforcer et protéger les moyens d'existence en milieu urbain. Pour permettre aux populations urbaines sous-alimentées de renforcer leurs moyens d'existence, il est nécessaire de soutenir les activités productives auxquelles elles participent, notamment celles à forte intensité de main d'œuvre non qualifiée (travaux publics, bâtiment, petites activités commerciales et services). Améliorer le fonctionnement des marchés urbains, grâce à une infrastructure et à des institutions commerciales renforcées, abaissera les coûts de transaction et facilitera la participation des populations urbaines pauvres.

Des programmes efficaces de protection sociale, notamment les subventions alimentaires et l'assistance sanitaire, les transferts de fonds et l'aide aux chômeurs, peuvent avoir une fonction décisive dans la protection des moyens d'existence des populations urbaines pauvres, considérant leur forte dépendance à l'égard de l'économie informelle. Il est donc important de veiller à ce que leurs bénéficiaires ne soient pas réservés qu'à ceux qui participent à l'économie formelle.

Dans la région, les investissements dans des programmes de transfert de revenu, prévoyant dans la plupart des cas des transferts directs aux groupes et aux communautés plus vulnérables, ont été considérables. Toutefois, la majeure partie de ces programmes présentent le même défaut: ils n'offrent pas de « porte de sortie » aux familles bénéficiaires. Au contraire, ils finissent le plus souvent par favoriser une certaine dépendance des familles à l'égard de ces revenus.

Pour offrir aux familles en état de vulnérabilité alimentaire les possibilités et les revenus nécessaires pour améliorer durablement leur situation, les politiques de sécurité alimentaire spécifiques doivent être accompagnées d'investissements substantiels dans au moins trois domaines: *i)* éducation, avec notamment un renforcement de la formation scolaire de base; *ii)* formation technique pour le secteur industriel et des services; et *iii)* politiques spécifiques de création d'emplois et de production de revenus, par secteurs et par groupes sociaux.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'agriculture urbaine et périurbaine, qui procure une grande partie des aliments consommés dans les villes, intéresse des millions de citoyens. La culture maraîchère peut apporter une importante contribution aux moyens d'existence urbains, car elle peut être pratiquée sur de petites parcelles de terre en réutilisant des eaux usées, tandis que la vente des produits permet aux populations pauvres d'acheter d'autres aliments. Les légumes constituent également une précieuse source de vitamines et d'oligoéléments. L'agriculture périurbaine représente par ailleurs une importante source de viande, lait et œufs. L'expérience considérable acquise par la FAO dans ce domaine est mise à profit dans un vaste programme en cours d'exécution au Venezuela, et dont les résultats s'avèrent particulièrement positifs et importants sur le plan social.

Toute expansion de l'agriculture urbaine devra faire face à une concurrence croissante pour la terre à des fins de logement, d'infrastructure et autres services publics. Les politiques d'agriculture urbaine devront également concilier leurs bienfaits potentiels avec les coûts que celle-ci comporte pour l'environnement et la santé.

Appui direct à la sécurité alimentaire et à la nutrition urbaine. Les politiques et les programmes visant à réduire l'insécurité alimentaire urbaine doivent tenir compte de ses caractéristiques et de ses causes principales. Un aspect important est la qualité et la sécurité sanitaire des aliments. Les ménages urbains, notamment les plus pauvres, dépendent dans une certaine mesure des aliments précuits vendus dans les magasins. La teneur élevée en matières grasses et en sucre de ces aliments peut favoriser l'obésité et contribuer à la diffusion des maladies non transmissibles.

Les politiques doivent traiter les causes mêmes d'une alimentation malsaine, plutôt que de chercher à dissuader directement la consommation (par voie de réglementation ou de taxation). Par exemple, dans la mesure où les aliments vendus sont préparés et servis dans des conditions moins hygiéniques que la nourriture préparée à la maison, les politiques devraient chercher avant tout à améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des produits achetés. Il est possible d'y parvenir par l'éducation et la formation à la manipulation hygiénique des aliments, la sensibilisation du public et des programmes d'enrichissement et de supplémentation des aliments.

Il est essentiel d'améliorer l'accès à une eau potable sans danger pour réduire l'incidence des maladies transmises par l'eau. Un meilleur accès à l'eau doit être associé à des mesures pratiques pour améliorer l'hygiène. Les programmes de vaccination et d'immunisation pour les enfants constituent un élément vital de la santé publique et sont essentiels pour améliorer l'utilisation des aliments. Malheureusement ils sont souvent négligés dans les villes des pays en développement.

d) Estimation des investissements additionnels annuels du secteur public

Le Programme de lutte contre la faim de la FAO a estimé les dépenses annuelles moyennes que le secteur public devrait engager pour la mise en œuvre d'un programme complet visant à favoriser la réalisation de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation de réduire la faim de moitié d'ici à 2015. Les estimations pour l'Amérique latine et les Caraïbes sont ainsi ventilées:

Amérique latine et Caraïbes - Investissements additionnels annuels du secteur public nécessaires pour atteindre les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation
(en milliards de dollars)

Amélioration de la productivité de l'agriculture artisanale	0,15
Développement et conservation des ressources naturelles	1,33
Expansion de l'infrastructure rurale et accès aux marchés	0,37
Renforcement de la capacité d'innovation technologique	0,42
<i>Sous-Total – Développement agricole et rural</i>	2,27
Assurer l'accès des plus démunis à la nourriture	0,35
Total	2,62

Il faut souligner que la poursuite d'un objectif plus ambitieux, comme celui de l'élimination de la faim en 2025, comporterait probablement le double de dépenses, voire davantage. En effet, pour réduire la faim à zéro, le coût additionnel à supporter serait proportionnellement supérieur une fois aux prises avec les dernières poches de malnutrition.

IV. Mise en route de l'initiative ALCSH 2025

Outre les besoins d'investissement déjà indiqués, la priorité doit être donnée à l'introduction de dispositifs institutionnels qui facilitent l'action et ouvrent la voie à de nouveaux investissements. Compte tenu du taux de sous-alimentation dans la région, du cadre stratégique présenté dans les paragraphes précédents et des objectifs énoncés dans la Déclaration du Guatemala, la mise en route de l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 » pourrait commencer par le soutien de la FAO à l'exécution de mesures axées autour des cinq volets de ce programme. Les interventions initiales pourraient être notamment les suivantes:

a) Renforcement institutionnel. Il s'agit de promouvoir et de renforcer les Systèmes nationaux de sécurité alimentaire, considérés comme un groupement *d'institutions* régies par un *cadre législatif et normatif* et dotées d'un *budget statutaire* pour la mise en œuvre des mesures indiquées dans les *documents de politique et de stratégie* et dans les *plans d'action*, et accompagnées d'objectifs clairs et d'indicateurs permettant d'assurer le suivi du processus.

Chaque Système national de sécurité alimentaire devra être soutenu par le gouvernement respectif et prévoir un Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) assurant la diffusion des bonnes pratiques³ à des millions de personnes sous-alimentées, dans des délais précis et avec de faibles coûts d'investissement par ménage.

Un soutien technique sera notamment nécessaire pour l'élaboration de **Plans nationaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle** en vue de la réalisation de l'objectif de l'initiative ALCSH 2025.

b) Coopération Sud-Sud. Il s'agit de faciliter l'échange d'expérience entre pairs, à divers niveaux, notamment entre techniciens nationaux, paysans entrepreneurs, chefs d'entreprise, fonctionnaires du gouvernement et responsables politiques, dans le cadre de visites de courte ou de longue durée. Les interventions dans ce domaine pourraient s'appuyer sur le Programme de coopération Sud-Sud promu par la FAO pour encourager un soutien réciproque entre pays en développement. Les modalités de la coopération Sud-Sud devraient être suffisamment flexibles pour pouvoir s'adapter aux différentes exigences des pays.

Les visites entre responsables politiques et fonctionnaires de la région auraient pour objectif d'étudier les meilleures pratiques de chaque pays et d'échanger les expériences dans divers domaines, notamment les stratégies nationales et la législation en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, la coordination entre le secteur public et privé et la société civile, la nutrition infantile, les transferts sous conditions, les financements ruraux, l'accès à la terre, les activités rurales non agricoles et les services de vulgarisation.

La coopération entre les pays de la région pourrait également consister en des affectations de longue durée de techniciens sur le terrain et en des missions de consultation pour la préparation de documents et de plans d'action. Une bonne partie des techniciens d'appui devraient être ressortissants de pays de la région. Les agences de coopération technique, les

³ Activités ou processus éprouvés et pouvant être reproduits à grande échelle.

institutions financières internationales et d'autres organismes collaboreraient en fournissant leur soutien technique et leur appui financier pour faciliter les échanges.

c) Formation et sensibilisation. Il s'agit de former une masse critique de professionnels et de dirigeants dotés des instruments et des connaissances nécessaires pour planifier, gérer et coordonner les politiques et les programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national et sous-national. Dans ce contexte, deux domaines d'intervention sont prévus: la formation technique de fonctionnaires, techniciens, enseignants et administrateurs locaux en matière de sécurité alimentaire; et une action de communication et de sensibilisation au problème de la faim à divers niveaux (ministres, responsables politiques et députés; techniciens, chefs d'entreprise, faiseurs d'opinion; églises, ONG et société civile en général).

La formation technique pourrait être fondée sur les activités d'enseignement direct ou à distance menées dans les pays ou bien assurées par des institutions internationales de coopération.

La sensibilisation pourrait être assurée initialement par un groupe constitué de responsables politiques et de chercheurs de la région, qui visiteraient les pays au plus haut niveau pour présenter l'initiative et mobiliser le soutien et les engagements nationaux nécessaires pour la faire aller de l'avant. Des plans de sensibilisation à divers niveaux pourraient ensuite être élaborés dans chaque pays à l'intention des responsables politiques, des députés, des journalistes, des chefs d'entreprise, des universités, des ONG, etc.

d) Réseaux ibéro-américains et cadre politique régional. Il s'agit d'aider les gouvernements à coordonner, promouvoir et mettre en réseau les initiatives de sécurité alimentaire et à les articuler avec d'autres initiatives en cours dans la région.

La création d'un réseau d'initiatives nationales et sous-régionales devrait s'appuyer en particulier sur le processus et les engagements des Sommets ibéro-américains de chefs d'État et de gouvernement, avec la collaboration et l'appui du Secrétariat général ibéro-américain.

Afin de renforcer son ancrage institutionnel, l'initiative ALCSH 2025 devrait être coordonnée avec d'autres initiatives, actions, groupes et réunions périodiques existant dans la région, comme les Sommets ibéro-américains et les Sommets des Amériques, ainsi qu'avec l'Alliance internationale contre la faim.

e) Suivi et recherche appliquée. Il s'agit de surveiller l'évolution de la situation alimentaire dans la région, à travers l'Observatoire latino-américain de la faim et de la pauvreté, un organisme multi-institutionnel comptant divers sièges, qui assurera la promotion et la coordination d'initiatives conjointes de recherche appliquée sur divers aspects de la faim dans la région. L'Observatoire pourrait également évaluer les résultats des programmes nationaux et de l'initiative ALCSH 2025 en général, en s'appuyant pour cela sur l'expérience et les mécanismes mis en place au sein de la FAO pour surveiller la situation en matière de sécurité alimentaire, par exemple les Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV), le Système de cartographie et d'analyse de la vulnérabilité et la publication annuelle « L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde » (SOFI).